

Rédaction : administration
430 EST, NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : HARbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . HARbour 1243
Rédaction : HARbour 3679
Cérant : HARbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef : OMER HEROUX

Vol. XXV — No 161
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne
CANADA (Sauf Montréal et banlieue) \$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique . 8.00
UNION POSTALE . 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA . 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE . 3.00

"Ça paye de voler"

L'application de la loi du salaire minimum des femmes

Nous empruntons à l'illustration de samedi, le 14 juillet, le récit d'un procès qui a été entendu et jugé par M. le magistrat Couture.

La "Forden Crescent Shirt Company Limited" a été condamnée à payer \$100 d'amende et les frais hier, par le juge Couture suivant la loi du salaire minimum des femmes pour avoir payé en moins de 26 femmes un total de \$57.40 par semaine pour une période de plus d'un an, depuis la fondation de la compagnie.

Me Lucien Rodier, C.S., avocat du salaire minimum des femmes, a demandé à la Cour que le maximum de la sentence, \$200 et les frais, soit imposé à cette compagnie qui plaide coupable à l'accusation.

Me Rodier explique alors que la loi ne régalait pas encore les établissements de la mode. Après le premier septembre les magasins devront se conformer à la loi comme le font les fabricants. Les accusés furent condamnés à \$100 d'amende avec frais ou à un mois de prison. Un délai de huit jours fut accordé pour le paiement de l'amende.

Nous confrère termine par ce commentaire:

L'illustration fut le premier journal local à entreprendre la campagne contre le salaire minimum des femmes (il y a là évidemment un contresens involontaire) avec les résultats que l'on connaît, et à ouvrir les yeux de la commission du salaire minimum qui s'agit actuellement avec sévérité contre les fauteurs.

Nous ne mettons aucunement en doute les affirmations de l'illustration et nous nous réjouissons du succès qu'elle a obtenu. Mais encore faut-il voir les choses dans toute leur vérité. Et quand ce journal se félicite d'avoir ouvert les yeux de la commission du salaire minimum, qui s'agit actuellement, AVEC LA SEVERITE QUE L'ON SAIT, contre les fauteurs, ne s'abuse-t-elle pas légèrement ou, plutôt, cette sévérité ne reste-t-elle pas plus intentionnelle qu'efficace?

Analysons rapidement cette dernière cause. La société incriminée a été, selon l'illustration — et le Canada du même jour raconte les faits de façon identique — condamnée à \$100 et aux frais. De plus, le tribunal a accordé à la compagnie un sursis de huit jours pour le paiement de l'amende.

Or, quelle faute la délinquante avait-elle commise? Elle avait, toujours d'après l'illustration corroborée par le Canada, payé en moins de 26 femmes un total de \$57.40 par semaine pour une période de plus d'un an. Il n'est sûrement pas excessif de dire qu'elle a volé de la sorte à sa main-d'oeuvre plus de trois mille dollars. Il lui suffit de payer une amende de cent dollars, plus les frais — mettons deux cents dollars en tout — pour jouir en toute sécurité de ce vol de \$3,000. Cela lui laisse un bénéfice net de \$2,800.

Quel est l'industriel le moins dépourvu de scrupule qui ne sera pas disposé à faire la même spéculation?

Et quelle est la conséquence de cet arrêt? Plus d'un industriel se dira que le jeu en vaut vraiment la chandelle. Autant exploiter la main-d'oeuvre et courir le risque de l'amende; ce qui est au reste la seule façon de rencontrer la concurrence. Il n'y aura, en effet, égalité de chance, pour les industriels dans une catégorie quelconque de fabrication, que quand la loi sera obéie par tous ou violée par tous.

A l'heure actuelle, un bon nombre de patrons, nous osons même dire la plupart des patrons, se conforment à la loi. Comment sont-ils récompensés de leur obéissance?

Ils sont tout simplement menacés de ruine par ceux qui ne craignent pas d'enfreindre les foudres courtes et peu rigoureuses de la loi du salaire minimum.

D'où il découle encore une autre conséquence: les patrons honnêtes, si cet état de choses continue (il se retrouve non seulement chez les chemisiers, mais dans tous les genres d'industrie), seront forcés de se retirer des affaires et les travailleurs seront laissés à la merci de ces pieuvres qui les sucroent à leur guise, quittes à encourir parfois une amende de cent dollars, plus quelques dollars de frais, après avoir réalisé des milliers de dollars de bénéfices en rognant les gages légaux de leurs ouvriers.

Or, on nous dit que dans certaines régions, celle de Québec, notamment, les causes sont encore bien moins fréquentes que chez nous et, naturellement, les abus sont à la fois plus graves et plus nombreux.

Nous ne blâmons ni le tribunal ni la commission. Nous ne connaissons pas à fond le fonctionnement de la loi. Nous avons pris soin de demander son avis à un maître du barreau. Il nous a répondu: il est évident que, selon l'esprit de la loi, on devrait poursuivre le patron pour chacun des cas où il l'a violée, pour 26 dans le procès qui nous intéresse. On pourrait également faire une cause pour chaque jour où la loi a continué d'être violée.

La loi est donc suffisante pour protéger l'ouvrier et pour punir durement l'exploiteur et lui arracher tous les profits qu'il a pu faire suer injustement à ses employés.

Nous sommes bien loin du compte dans le cas actuel et nous nous permettons de dire à notre confrère: Continuez votre campagne. Nous vous aiderons si nous le pouvons. Mais ne vous contentez pas des résultats acquis jusqu'ici. Ils sont odieux et révoltants. Ils sont la démonstration, comme nous le disait un homme qui s'intéresse aux questions sociales, que ça paye de violer la loi, que ça paye de voler.

Et si, par hasard, la loi est mal faite, s'il reste des trous qui la rendent partiellement inopérante ou boiteuse dans son application, qu'on change la loi. Mais que l'on fasse cesser cette comédie d'une justice impuissante, qui châtie les plus cyniques exploiters des faibles avec une plume ou un fétu de paille.

Et les droits des ouvriers, qu'en fait-on? Dans cette affaire, la justice est bafouée, les patrons honorables et qui observent la loi voient un concurrent malhonnête protégé de fait par les arrêts des tribunaux, puisque, pour \$3,000 de vol, il paie cent dollars d'amende, plus les frais; et il jouit d'un sursis pour verser l'amende. Il n'y a qu'une seule partie qui s'en tire avec avantage, avec les honneurs de la guerre et la plus grande partie de son butin injuste: le fraudeur. Une loi bien faite le condamnerait-elle pas, dès la découverte de sa fraude, à rembourser jusqu'au dernier sou ce qu'il a retenu illégalement ou volé à ses ouvrières?

Louis DUPIRE

Les pensions de vieillesse

Une distribution qui ne paraît pas équitable

En sept ans, le gouvernement fédéral a distribué plus de \$42,000,000, mais deux provinces, tout en apportant leur contribution, n'ont rien reçu — Un rajustement s'impose

La dernière livraison de la Gazette du Travail publiée un sommaire des déboursés qui ont été faits en vertu de la loi fédérale des pensions de vieillesse, depuis l'adoption de cette loi, en 1927, jusqu'au 31 mars de cette année, fin de l'exercice financier du gouvernement d'Ottawa.

Au cours de cette période de sept années, une somme totale de \$65,571,079 a été distribuée et la contribution du trésor fédéral a été de \$42,018,002, soit presque les deux tiers.

Jusqu'à présent, sept provinces seulement, plus les Territoires du Nord-Ouest, en ont bénéficié. Ce sont la Colombie, depuis 1927; la Saskatchewan et le Manitoba, depuis 1928; l'Alberta, depuis 1929; l'Île du Prince-Edouard, depuis 1933; la Nouvelle-Ecosse, depuis le premier de mars de cette année. Les Territoires du Nord-Ouest profitent des pensions de vieillesse, depuis 1929, et dans leur cas, la totalité de la dépense est assumée par Ottawa.

Voici quelles ont été les sommes distribuées en pensions de vieillesse dans les sept provinces concernées et la contribution du trésor fédéral dans chaque cas:

	Contribution fédérale
Alberta	\$4,204,747 \$2,790,268
Colombie	8,007,759 4,982,600
Manitoba	8,401,097 5,328,972
Nlle-Ecosse	92,360 69,270
Ontario	37,006,589 23,326,402
I. du P.-E.	98,833 74,125
Saskatchewan	7,753,131 4,939,823
Ter. du N.-O.	6,539 6,539

Deux provinces, celle de Québec et celle du Nouveau-Brunswick, n'ont encore rien touché du trésor fédéral pour les pensions de vieillesse.

Cela dépend du fait que les Chambres de ces deux provinces, pour des raisons différentes, n'ont pas jugé à propos de voter des lois s'embolant sur la loi fédérale.

La loi fédérale, adoptée en 1927, sous une administration libérale, stipulait qu'une pension serait payée à toute personne nécessairement, âgée d'au moins 70 ans, dans chacune des provinces qui jugerait à propos d'accepter l'offre d'Ottawa. L'offre en question c'était que le trésor fédéral paierait la moitié du coût des pensions.

Une seule province, la Colombie, se prévalait de la loi fédérale, dès la première année. L'année suivante, deux autres provinces en firent autant, la Saskatchewan et le Manitoba; puis, en 1929, l'Alberta.

Survintrent les élections générales de 1930. Au cours de la campagne, le nouveau chef du parti conservateur, M. R.-B. Bennett, prit l'engagement, entre bien d'autres, s'il était porté au pouvoir, de mettre les pensions de vieillesse entièrement à la charge du trésor fédéral.

Par la suite, il n'a tenu sa promesse qu'à moitié. En 1931, il faisait modifier la loi fédérale de façon que l'échiquier d'Ottawa assumât les trois quarts du coût des pensions de vieillesse. Les trois quarts ne sont pas cependant la

totalité. Il est vrai que M. Bennett a déclaré à plusieurs reprises qu'il ferait modifier la loi fédérale des pensions de vieillesse, bien qu'il ne l'ait pas fait. Mais, dans la pratique, il n'a rien fait.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a laissé entendre qu'il ne pouvait prendre sa part des largesses fédérales en matière de pensions de vieillesse parce que l'état de ses finances ne le lui permettait pas. Même depuis 1931, les provinces doivent contribuer pour un quart aux pensions en question. Le Nouveau-Brunswick considère qu'en contribution d'un quart est encore au-dessus de ses moyens.

L'attitude du gouvernement québécois est différente. M. Tascheau tient pour sage notre loi provinciale qui oblige les enfants de prendre soin de leurs parents âgés et nécessiteux. Dans le cas de vieillards nécessiteux et sans enfants, comme dans le cas de vieillards qui ne peuvent être secourus par leurs enfants, il y a la loi québécoise de l'Assistance publique.

Même en admettant que Québec et Fredericton ne soient pas à la page en matière de législation sociale, il est un fait dont il faut tout de même tenir compte: c'est que la contribution fédérale aux pensions de vieillesse provient de tous les contribuables du Canada. En sept ans, le trésor fédéral a distribué \$42,000,000 des fonds qui lui avaient été versés par les contribuables des neuf provinces, à des vieillards pensionnés de sept provinces seulement.

En toute justice, il devrait se faire ce rajustement. En moins de cinq ans, de novembre 1929 au 31 mars 1934, la province d'Ottawa a reçu par exemple d'Ottawa \$23,326,402 des \$37,006,589 qu'elle a distribués en pensions de vieillesse. La province de Québec, qui a fait son possible, pendant tout ce temps, pour secourir ses vieillards nécessiteux, ne mérite-t-elle pas d'être aussi largement subventionnée par l'Etat fédéral? Il faut toujours se rappeler que la contribution fédérale aux pensions de vieillesse distribuées dans sept provinces provenait et continue de provenir des neuf provinces, non seulement des sept provinces qui profitent de la loi des pensions de vieillesse mais aussi des deux autres qui n'en bénéficient pas.

Le chef du gouvernement fédéral actuel a reconnu qu'il appartenait à l'administration fédérale de se porter au secours des vieillards nécessiteux. Il a pris l'engagement de mettre ce secours à la seule charge du gouvernement fédéral. Quant à la distribution des secours, le fédéral s'en remet aux provinces. Que ne s'en remette-t-il des maintenant aux provinces pour la distribution des trois quarts des secours aux vieillards nécessiteux comme il est disposé à s'en remettre plus tard pour la distribution de la totalité?

A l'heure qu'il est par exemple des refuges de Montréal, qui se font

disent-elles, celle-là est comme ceci.

Leur langue aiguisée va plus vite que les aiguilles de l'horloge et, en deux heures, on serait étonné du grand nombre de personnes dont elles peuvent esquisser la silhouette morale ou physique. Comme des griffes ou des pointes effilées, leurs paroles, leur attitude, leurs insinuations, leurs silences mystérieux grattent affreusement, parfois, le vernis reluisant de la réputation de certaines gens. Souvent elles ne relèvent que des bagatelles inoffensives mais il leur faut absolument satisfaire leur besoin de parler.

"As-tu vu Madame Briseoeur portant fièrement son nouveau costume vert et orange? Elle se croit d'un chic insurpassable et se mire dans toutes les vitrines pendant que les couleurs discordantes de sa toilette crévent les yeux des passants."

"Ma chère, interromp une autre, vous savez la grande nouvelle? Céline, la sainte nitouche, prend de la bière, oui! est-ce croyable? Je lui ai demandé où elle avait contracté ce goût et, me regardant avec surprise, elle m'a répondu que c'était une prescription du médecin pour engraisser! Nous prend-elle pour des buses, ma foi? Elle devrait savoir que nous ne nous laissons pas duper aussi facilement. Si elle en boit, c'est qu'elle aime cela, voilà."

"Vous vous rappelez, sans doute, Mireille, notre compagne de couvent, la grande brune, si certaine de son charme? J'ai entendu dire qu'elle était mariée depuis déjà deux mois et pas un mot de sa part pour avertir des amies telles que nous. Que d'indifférence! Le mari est grognon et laid comme un singe, paraît-il. C'est pourquoi, probablement, elle n'a pas voulu nous le montrer, peut-être en avait-elle honte. Ses prétendants de-

vaient être bien rares pour qu'elle se résignât à épouser un type aussi peu doué, mais elle tenait tant à se marier!"

"En marchant, rue Sainte-Catherine, la semaine dernière, imaginez qui j'ai aperçu? Zéphiron, mon ancien fiancé, que je n'avais pas revu depuis quatre ans. Il m'a parlé longuement et m'a annoncé qu'il était marié et avait un fils. Toujours aussi fier, il n'a pas changé, et je suis certaine que sa femme aurait fait une scène de jalousie si elle m'avait vue avec lui."

Stimulées par le rire que suscitent tous ces racontars, les jeunes demoiselles s'animent de plus en plus et elles jettent à qui mieux mieux sur la vie de leurs voisins: à quelle heure ils entrent le soir, comment ils s'habillent et combient de fois ils ont reçu dans l'année, s'ils ont mesquins, pédants ou tapageurs. Sans le réaliser, elles parlent même, quelquefois, de leurs propres amies. Notre tour viendra, nous ne perdons rien pour attendre.

Nos cancanières deviennent tellement habituées à ne plus mesurer leurs paroles au thermomètre de la charité, qu'elles ne se rendent plus compte du tort qu'elles peuvent faire en babillant ainsi.

Le meilleur sérum pour prévenir cette terrible maladie contagieuse et presque incurable, c'est une injection, dans la volonté, de la salutaire résolution de ne jamais empiéter sur le terrain privé des gens. A chacun son bien. L'indépendance, que c'est beau!

Tout le monde devrait porter sur sa réputation, une enseigne du genre de celles que l'on voit, dans les magasins, sur les objets précieux: "Ne touchez pas s. v. p." Peut-être serions-nous plus gènes, alors, d'aller pîger et emprunter dans la vie du prochain pour nous amuser.

Jeanne La ROCQUE

L'INFORMATION DE DERNIERE HEURE

Mille étudiants de l'université de Goettingue manifestent contre le chancelier Hitler

La suppression d'un certain nombre d'associations et la transformation de leurs immeubles en casernes universitaires ont causé la manifestation

Hitler assistera au festival wagnérien de Bayreuth et fera peut-être une croisière sur la Baltique

GOETTINGUE, Allemagne, 16 (S. P. A.) — Environ mille étudiants de l'université de Goettingue ont manifesté contre le chancelier Hitler. Des étudiants hitlériens sont intervenus. Il y a eu bagarre. La police y a mis fin. Dix étudiants ont été arrêtés.

A la demande d'une association d'étudiants nazistes, le président de l'université a suspendu deux associations auxquelles appartenaient les manifestants.

La suppression d'un certain nombre d'associations et la transformation de leurs immeubles en casernes universitaires ont causé la manifestation.

On attache beaucoup d'importance à cette manifestation antihitlérienne. On y voit un indice de l'étendue du mécontentement qui a abouti aux événements du 30 juin.

LA DEMISSION DE M. MUELLER

BERLIN, 16 (S. P. A.) — Le chancelier Hitler s'occupe de questions touchant les églises protestantes, aujourd'hui. Il doit conférer avec M. Mueller, chef naziste des hiérarchies protestantes du pays. Le bruit court que M. Mueller, que le gouvernement a chargé d'unifier le protestantisme allemand, projette de démissionner, par suite de l'opposition à laquelle il se heurte.

A BAYREUTH

Après avoir conféré avec M. Mueller, il est possible que le chancelier commence ses vacances, au cours desquelles il ira probablement à Bayreuth, pour entendre des oeuvres de Wagner, au cours du festival wagnérien, et pour saluer Frau Winifred Wagner, bru du compositeur. Après cela, il fera peut-être une croisière sur la Baltique, à bord du croiseur "Deutschland".

S. S. Pie XI reçoit 25 officiers et 300 aspirants de la flotte des Etats-Unis

CITE VATICANE, 16. (S.P.A.) — Le Saint-Père a accordé une audience à 25 officiers et à 300 aspirants de la flotte des Etats-Unis, aujourd'hui. Après avoir dit qu'il était heureux de saluer une jeunesse habituée à accomplir son devoir avec générosité et diligence, il a rappelé que la mer suscite des sentiments d'une puissante beauté et il a ajouté: Ces sentiments portent naturellement l'esprit à la contemplation du Créateur.

M. Bennett préparera la conférence interprovinciale

OTTAWA, 16. (S.P.C.) — Parmi les questions importantes dont le premier ministre, M. Bennett, aura à s'occuper à son retour de Calgary, mercredi, il y aura les nominations aux charges qui comportent les organismes institués au cours de la dernière session, mais il y aura surtout la préparation de la conférence interprovinciale.

Un traité de commerce franco-allemand

BERLIN, 16. (S.P.A.) — On tient de source officielle que l'Allemagne et la France sont d'accord sur les points essentiels d'un traité de commerce qui réglerait notamment la question des intérêts des obligations Dawes et Young.

Le gouvernement britannique enquête

LONDRES, 16. (S.P.C.) — Le gouvernement britannique enquête, par la voie diplomatique, sur la mort d'un médecin de la flotte et sur le blessement d'un officier de la marine de guerre, près de l'île de Samos. D'après les informations que l'Amirauté a obtenues, des sentinelles turques ont fait feu sur les trois hommes, qui étaient dans un canot appartenant au croiseur "Devonshire".

La conférence navale de 1935

LONDRES, 16. (S.P.A.) — A la demande du Japon, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis suspendront de jeudi prochain jusqu'à octobre leurs entrées préparatoires à la conférence navale de 1935. Des dépêches de Tokyo annoncent que le gouvernement japonais n'a pas encore arrêté la politique navale qu'il exposera à la conférence.

seils, Fianna Fail et ses associés, quatorze.

Deux points à noter: l'élection se faisait d'après le système proportionnel, ce qui ne facilite pas les changements, et d'après le registre qui exclut 700,000 électeurs et électrices qui voteront dans des élections générales.

Le résultat paraît, dans l'ensemble, nettement favorable au gouvernement républicain.

O. H.

S. E. Mgr Gauthier

Son Excellence Mgr Georges Gauthier, archevêque-coadjuteur de Montréal, n'est pas parti pour la campagne encore, selon ce que nous apprenons des autorités de l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. On croit que Son Excellence pourra se rendre à Sainte-Adèle dans trois ou quatre jours.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — Le DEVOIR-VOYAGES 430 Notre-Dame Est. Téléphones HARbour 1241.

Carnet d'un grincheux

Comme beaucoup d'hommes de nombreuses fois tués, Hitler ne s'en porte pas plus mal.

Les endroits de tout risque sont souvent des endroits de tourisme; cela explique bien des accidents.

Si c'est luxe d'avoir froid l'été, quand tant de gens ont chaud dans les villes, l'hiver, avoir froid quand tant d'autres sont au chaud, c'est payé.

Le meilleur coureur à pied de l'univers va se marier, disent les dépêches. Ce qui fait s'exclamer à un cynique: "A quoi lui sert-il de courir si fort, puisque cela n'éloigne pas de lui le danger?"

Cette session spéciale, parlons-en toujours, ne l'avons jamais, se dit M. Taschereau. Cela, pourtant, ferait l'affaire de tant de pauvres députés...

"Jamais vous ne me ferez croire que d'un salaud privé, on fera un grand homme d'Etat public (Un collaborateur de Vendémiaire). Pardon: en politique, la morale est en partie double: ce qui se voit et ce qu'on pense qui ne se voit pas... et que le public apprend tout de même, à la longue.

PAMPHILE

Portrait

Cancaniers

Quatre jeunes filles se réunissent autour d'une tasse de thé pour "cancer", disent-elles. Tout en grignolant de délicieux petits fours elles abordent quelques sujets d'actualité mais cinq minutes ne sont pas

écoulées que leur habitude les entraîne irrésistiblement vers leur conversation préférée, les cancans. De véritables bureaux d'informations, elles connaissent toutes les dernières nouvelles et elles se plaisent énormément à les annoncer. C'est à qui saura les histoires les plus extraordinaires sur le compte d'autrui. Celle-ci est comme cela,

Chez les Franco-Albertains

Le congrès d'Edmonton — Texte des vœux et résolutions adoptés

Nous empruntons à La Survivance d'Edmonton, Alberta, le texte des vœux adoptés au dernier congrès franco-albertain d'Edmonton:

1—Étant donné la supériorité de l'éducation primaire en Alberta, ce congrès désire féliciter l'exécutif sortant de charge et son président, pour l'orientation de l'Association, qui évidemment a fait des démarches efficaces pour la solution de ce problème. Ce congrès annule fortement des démarches dans ce sens pour l'avenir.

2—Ce congrès désire témoigner sa reconnaissance au RR. PP. Jésuites pour les sacrifices consentis en mettant à la disposition de la cause française en Alberta, la personne du R. P. Fortier comme visiteur des cercles; et, à ce dernier, les Canadiens français assurent leur coopération la plus entière.

3—Ce congrès désire témoigner sa reconnaissance au RR. PP. Oblats pour le sacrifice consenti, en hommes et en argent, pour maintenir La Survivance, organe de l'A.C.F.A., en dépit de l'inertie de la population.

4—Le congrès remercie le R. P. G. Forcade, O.M.I., pour avoir permis la création du journal: La Survivance des Jeunes.

5—Le congrès désire témoigner sa reconnaissance au RR. PP. Jésuites pour leur sacrifice en acceptant de maintenir le Collège des Jésuites sur lequel nous comptons pour nous former des prêtres de notre langue et une élite laïque dont nous avons tant besoin.

6—Il est résolu que le congrès désire le rétablissement de l'Association catholique des instituteurs bilingues de l'Alberta et il engage l'exécutif à travailler dans ce sens.

7—Il est résolu que le congrès désire voir l'organisation des comités d'écoles et il engage l'exécutif à travailler dans ce sens.

8—Ce congrès veut témoigner sa reconnaissance à tous ceux et celles qui se dévouent au succès des avant-gardes, des concours de français et des cours de pédagogie, lesquels sont les compléments et les aides de l'éducation française dans les écoles primaires de l'Alberta.

9—Ce congrès suggère au comité des concours de français de faire servir les bourses de 1935 à appuyer les cours de pédagogie.

10—Il est résolu que les secrétaires des cercles de l'A.C.F.A. s'engagent de surveiller le bon fonctionnement du concours de français et, en particulier, de voir à ce que les commissaires d'écoles coopèrent au succès des concours, en répondant promptement aux lettres circulaires qui leur sont envoyées.

11—Ce congrès désire féliciter les institutrices qui ont suivi les cours de pédagogie et il recommande fortement aux commissaires d'écoles de leur donner la préférence dans l'engagement des institutrices.

12—Ce congrès offre un vote de félicitations à l'Amicale de Morinville, pour sa fondation et pour le bon travail accompli. Il suggère que partout, si possible, où il y a un nombre d'anciennes ou de jeunes filles, les religieuses organisent de telles amicales pour conserver la jeunesse féminine et ce Congrès suggère, de plus, que les cercles de l'A.C.F.A., se fassent les parrains de telles organisations.

Avia de décès

BONIN — A Montréal le 14 courant à l'âge de 88 ans et quatre mois est décédé M. Joseph Bonin, ex-maitre boucher, époux d'Edwige Perreault, inhumé au cimetière de l'Est le 17 courant. Le convoi funéraire partira de sa demeure 1865 St-André à 7 h. 30 précises pour se rendre à l'église Ste-Catherine, angle Amherst et Robit, et de là au cimetière de la Côte des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAPINEAU — A St-Jean, le 15 juillet 1934, à l'âge de 85 ans et cinq mois, est décédé Luc Papineau, ancien maître. La dépouille mortelle est exposée à la résidence de M. Armand Cloutier, 139 rue Jacques-Cartier, St-Jean. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 courant. Départ à 10 h. 15 pour la cathédrale de St-Jean où sera chanté le service funèbre à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

BELANGER — A Montréal, le 13, à 23 ans, René fils de J. et J. Belanger, époux de Charlotte, inhumé au cimetière de l'Est le 14 courant. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 courant. Départ à 10 h. 15 pour la cathédrale de St-Jean où sera chanté le service funèbre à 10 h. 30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

13—Ce Congrès réitère son désir de voir des cercles d'A.C.F.A. et d'Avant-Gardes dans tous les lieux canadiens-français et il promeut la coopération de l'exécutif à de telles fondations.

14—Les délégués sanctionnent la nomination du Comité permanent composé des trois membres du Comité de finances, de S. E. Mgr Guy ou de son représentant, d'un représentant du Collège des Jésuites, du R. P. Provincial des Oblats ou de son représentant, de M. J.-H. Tremblay, du président général et du secrétaire général.

15—Nous déplorons fortement que des députés fédéraux, et plus particulièrement, des députés canadiens-français, n'ont pas su s'entendre sur la question de la monnaie bilingue. Nous déplorons le vote antinational de ceux qui ont voté contre ce projet.

16—Il est résolu que l'Exécutif fasse les démarches nécessaires pour obtenir que de la poésie et des chants français, soient inclus dans le programme des festivals.

17—Attendu que beaucoup de Canadiens français font affaires par catalogues avec des maisons qui encouragent peu, ou pas, le bilinguisme dans les affaires, ce Congrès tient à attirer l'attention des Canadiens français de la province sur le fait qu'avec un encouragement raisonnable, la maison Dupuis Frères serait prête, nous dit-il, à établir un comptoir postal dans l'Ouest. Ce Congrès suggère donc aux Canadiens français, à chance égale, d'encourager cette maison pour leurs achats sur catalogue.

18—Enseigner le patriotisme aux grands plutôt qu'aux petits.

19—Que les fêtes de Dollard et de St-Jean-Baptiste soient des fêtes nationales, non pas des pique-niques d'argent, mais des ralliements nationaux.

20—Pour survivre, nous croyons qu'il nous faut des chefs modèles. Donc, être des hommes d'exemple, des femmes de cœur pour élever la génération qui pousse afin qu'elle soit à son tour de taille pour transmettre la pensée française et la foi catholique en cette terre albertaine.

21—Il est résolu à l'unanimité que le prochain Congrès général ait lieu durant la première semaine de juillet 1935, autrement.

22—Les instituteurs bilingues du district d'Edmonton qui ont suivi les Cours de Pédagogie sous les auspices de l'A.C.F.A., sont heureux de communiquer leur haute appréciation au sujet des cours donnés. Il va sans dire que beaucoup d'idées furent émises pendant ces leçons. Mais les heures accordées à chacun des professeurs étant trop limitées, la discussion qui jaillit naturellement du choc des idées n'a pu satisfaire les besoins de chacun.

23—Exprimer leur reconnaissance à l'A.C.F.A. pour l'organisation des dits cours.

24—Porter un vote de remerciements à chacun des professeurs qui n'ont pas craint, malgré les fatigues d'une longue année scolaire, de mettre à leur disposition, leur talent de pédagogues.

25—Demander à l'A.C.F.A. de bien vouloir continuer ces cours l'été prochain. Ils sont de nature à développer chez nous une mentalité canadienne-française et sauront, avec le temps, concentrer leurs énergies morales vers le but ultime que doit ambitionner tout éducateur canadien-français: créer dans nos écoles une atmosphère qui saurait vivifier les aspirations religieuses et nationales de nos petits enfants.

26—Voir à favoriser d'une manière spéciale les instituteurs et institutrices qui ont fait preuve de leur dévouement à la cause française en assistant à ces cours.

Mort accidentelle d'Albert Gélinas

Les Trois-Rivières, 16 (D. N. C.). — Albert Gélinas, 31 ans, fils d'Isaïe Gélinas et de Caroline Ricard, d'Yamaska, s'est fait tuer hier après-midi vers cinq heures et demie, dans une collision entre sa motocyclette et une automobile américaine. Son compagnon, Georges Lesage, 28 ans, fils d'Ephrem Lesage, aussi d'Yamaska, a été blessé assez grièvement. La motocyclette fut réduite en miettes. L'auto américaine a roulé dans le fossé et deux de ses occupants ont reçu des coupures.

La C.C.F. dans notre province

Les Canadiens français ne sont pas sympathiques au mouvement, dit un rapport soumis au congrès de Winnipeg — Le coût d'une élection est prohibitif et un candidat doit se rallier à l'un des grands partis — L'attitude des journaux

La section montréalaise du parti C.C.F. a soumis un rapport sur la situation politique de la province de Québec, à un congrès du parti qui s'ouvre aujourd'hui à Winnipeg. Le rapport signé par l'échevin Schubert, de Montréal, Lloyd Almond et L. L. Almond, affirme que les méthodes électorales québécoises font naître des pratiques corruptrices et malhonnêtes, qui font que le coût de l'élection est prohibitif et qu'un candidat doit se rallier à un des grands partis. Le rapport note que les Canadiens français ne sont pas sympathiques au mouvement C.C.F. On y est mécontent du gouvernement de Québec, mais on se contente de former des organisations de libéraux et de conservateurs mécontents. Quant au tiers parti Calder, le rapport dit qu'il ne fera pas grand chose.

La politique a un vif attrait pour les Canadiens français, dit le rapport. Elle fait partie de leur existence même, mais ils sont généralement hostiles à tout mouvement politique indépendant.

"Nos activités n'ont pu jusqu'ici soulever assez d'enthousiasme dans les cœurs et les esprits des Canadiens français pour en faire un mouvement de masse. Nous n'avons pu recruter suffisamment d'orateurs de langue française doués des qualités de chefs pour nous donner de nombreux partisans. Non pas que les électeurs soient satisfaits des partis politiques actuels, car, avec la crise, les nouveaux partis et les clubs politiques se sont multipliés comme des champignons. Ils ont absorbé ainsi les éléments mécontents qui croient qu'il suffit, pour obtenir leur fin, d'organiser des groupes de libéraux et de conservateurs mécontents. Il y a sentiment très fort contre le gouvernement actuel de la province de Québec mais les changements tels que préconisés par le soi-disant tiers parti n'apportent pas de réforme substantielle, même si ce parti était assez heureux de prendre le pouvoir.

"Les différences dans le sentiment religieux, les préjugés, la multilinguisme des langues et un fort sentiment national constituent les autres obstacles. Nous avons ainsi à compter avec une puissante presse quotidienne qui ne laisse jamais passer une occasion d'attaquer la déclaration faite par les chefs de la C.C.F.

"Un autre obstacle sérieux est la méthode de faire les élections dans la province de Québec. Elles sont très coûteuses et permettent l'emploi de méthodes corruptrices et de pratiques malhonnêtes. C'est ce qui explique qu'à la dernière élection municipale, la C.C.F. n'a pu présenter qu'un candidat qui heureusement a été élu.

"Pour entreprendre une campagne électorale fructueuse à Montréal, dans le domaine municipal, il faut d'abord louer une salle de comité, faire un dépôt pour le coût de la lumière et de l'électricité, ce qui se chiffre à plus de \$100. Il faut alors acheter une liste de voteurs, au coût d'un demi-cent par nom inscrit, soit \$75 par quartier. Il faut acheter une liste des propriétaires au coût de \$30. Avant la nomination, il faut faire un dépôt de \$500 en argent comptant qui n'est remis que si le candidat obtient 50 pour cent des votes données à son plus proche adversaire élu. Il faut ensuite compter avec les frais d'impression, en anglais et en français et souvent en trois langues, la tenue des assemblées dans des salles louées, puisque les assemblées en plein air sont prohibées, le coût des machines à écrire, etc. Vous comprendrez alors qu'une élection à Montréal, au municipal, au provincial comme au fédéral est d'un coût prohibitif quant à l'ouvrier qui voudrait briser les chaînes. On ne pourra y obvier que par une agitation constante contre ces méthodes injustes."

Aventures canadiennes des Soeurs Grises

Par le R. F. DUCHAUSSOIS, O.M.I.

L'auteur de Aux Glaces Polaires, l'un des plus beaux livres jamais écrits sur le Canada, nous revient avec un autre chant de la pieuse épopée missionnaire. Cette fois les héroïnes sont les Soeurs Grises de Montréal, modèles de dévouement et de générosité chrétienne. Selon sa louable habitude l'auteur multiplie les anecdotes et reconstruit, sans phrases, la vie misérable et sublime des saintes femmes qui ont choisi de partager, pour l'adoucissement de la féodalité, l'existence des indigènes de l'Extrême-Nord. Livre poignant, admirable.

Au comptoir et par la poste, 40s. Service de Librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal.

Docteurs, Consultez !!!

Les Grands Constructeurs de France Compagnie Générale de Radiologie Rayons X Toute électricité médicale —Gallois & Cie— Ultra-Violet —Infrarouge— Lampes aseptiques pour salles d'opération. —Etablissements G. Boulette— Instruments de Diagnostic —Collin & Cie— Instrumentation chirurgicale et radiologique. Service d'ingénieur électro-radiologiste. Réparations. Catalogues sur demande. Prix, catalogues sur demande. PAUL CARDINAUX, D. Sc. —PRÉCISION FRANÇAISE— 428 Cherrier MONTREAL

L'orage d'hier

Les dégâts qu'il a causés

L'orage d'hier soir a causé quel- que dommage dans la région de Montréal. Des arbres ont été arrachés par le vent dans les villes et villages de la rive sud du lac Saint-Louis, dans leur chute des fils et des poteaux d'électricité et de téléphone ont été brisés et ces services ont été interrompus entre Châteauguay et Valleyfield.

A Granby, la foudre a mis le feu au toit de la maison portant le no 337 rue Franklin et habitée par MM. Simon Aubin et Sylvio Auger; les dommages sont évalués à \$2,000. Rue Elgin, un gros arbre a été coupé en deux par la foudre et est tombé bien près de la maison de M. Fred Taylor.

A Lachine, la sous-station de la M. L. H. & Power, a été frappée par la foudre à 7 heures 30 et le tableau d'échange a été brûlé; personne n'a été blessé, mais la cité de Lachine a manqué de courant électrique pendant trois heures et demie. Caughnawaga a manqué de lumière de 8 à 11 heures; A Dorval, la tempête a endommagé plusieurs transformateurs. A l'île Perrot, plusieurs lignes de téléphone ont été mises temporairement hors de service.

Une partie de la cité de Saint-Lambert a manqué de courant peu après sept heures, parce que la conduite était tombée sur une ligne de transmission.

M. Fred Graham, 24 ans, 1431, rue Mackay, appt 12, a été grièvement blessé pendant l'orage. Il se trouvait en motocyclette rue Dorchester, lorsque son appareil a glissé sur le pavage près de la rue Guy. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Luc, souffrant d'une profonde blessure au genou gauche.

Nominations provinciales

Québec, 16. — M. Gérard Gauthier, de la cité de Sherbrooke, est nommé greffier de la Cour de circuit, greffier de la Cour de magistrat, greffier de la Couronne, greffier de la Paix du district de Saint-François.

MM. Albert J. Lafond, de Villemont, cultivateur, et J. A. Coles, marchand de fer, et Joseph Bonenfant, agent, tous deux de Duparquet, sont nommés juges de paix pour le district d'Abitibi.

J. W. Dubé, de Saint-Pacôme, menuisier, est nommé juge de paix pour le district de Kamouraska.

Emile Lavigne, courtier d'assurances, 7260 rue Christophe-Colomb, et Gérard Lacasse, employé de l'Asile des détenus aliénés de Bordeaux, tous deux de la cité de Montréal, sont nommés juges de paix avec juridiction sur le district de Montréal, aux fins de recevoir le serment seulement, conformément aux dispositions de l'article 358, chapitre 145, Statuts Révisés de Québec 1925.

Le chauffard qui a tué M. Donat Bélanger

Grâce aux efforts du policier Paul Séguin, de la police d'Outremont, on croit avoir appréhendé le chauffard qui a renversé et tué, mercredi de la semaine dernière, à la Pointe-aux-Trembles, M. Donat Bélanger, 45 ans, 7534b, Saint-Denis. On se souvient que M. Bélanger a été renversé par une automobile et que le chauffeur ne s'est pas donné la peine d'arrêter, après l'accident, pour porter secours à sa victime. La police a conduit Maurice Lévesque, 21 ans, 2535, Mercier, à la Sûreté provinciale et il comparaitra en Cour du coroner. Des occupants de l'automobile de Lévesque ont avoué à la police qu'ils avaient frappé un homme dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, en traversant la Pointe-aux-Trembles, et qu'ils ont continué leur route après l'accident.

Les victimes de l'onde

Lionel Gilbeault, 24 ans, rue Ontario, Montréal, s'est noyé hier après-midi en face de Saint-Lambert alors qu'il était à se baigner et que le courant l'a emporté.

John Uley, 50 ans, 5548, avenue Trans Island, s'est noyé dans le Richelieu, à Otterburn Park, près de Saint-Hilaire, quand il est tombé d'un canot-automobile au moment d'un virage.

Paul Quesnel, 33 ans, 288 troisième avenue, Verdun, s'est noyé à Ville LaSalle en tombant d'une roche à fleau d'eau dans le fleuve.

Godfrey Bourgeois, 40 ans, de Saint-Justine de Newton, s'est noyé en se baignant à Sandy Beach, à deux milles d'Oka, au lac des Deux-Montagnes.

Le nouveau cuirassé allemand "C", lors de son lancement à Wilhelmshaven, le 30 juin.

SUPERBE VOYAGE \$59.50

ALBANY, NEW-YORK WASHINGTON et retour

Départ 28 juillet Retour 4 août

Toutes dépenses comprises

Très bons hôtels.

Sous les auspices CLUB L.-O. DAVID

Pour renseignements supplémentaires: Mme David, 152 N.-Dame Est Edifice "La Sauvegarde" HA. 7221 Mlle Drouin, HA. 4650

Les Voyages HONE Edifice University Tower, HA. 3284

L'Ecole des sciences sociales de Montréal

PROBLEMES A ETUDIER

Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier disait dans un discours prononcé le 12 octobre 1921 à l'occasion de la réouverture des cours de l'Université de Montréal, ces paroles qui ont gardé toute leur actualité.

"Il serait oiseux de démontrer que l'un de nos plus pressants devoirs consiste à nous préoccuper du problème économique et social. Le problème existait avant la guerre avec plus ou moins d'intensité dans tous les pays du monde et retenait déjà l'attention de tous ceux qui réfléchissent. La guerre a eu comme conséquence de lui donner partout, ici comme ailleurs, une importance de premier plan qui n'est pas près de s'atténuer et qui en a fait par de multiples répercussions sur la vie de chaque jour. L'affaire de tous les mondes. Le problème existe dans ce que j'ose appeler sa partie technique et pour tous ceux, patrons, hommes publics, gouvernements, dont c'est la responsabilité de s'occuper de la production, de la circulation de la richesse, de l'équilibre des finances publiques, du crédit, des facilités de commerce et de transport. Il existe ici, et la vieille charité a su se donner sur ce terrain les rapprochements les plus ingénieux et les plus touchants pour tous ces hommes et ces femmes d'oeuvres dont le cœur est tourné vers le peuple qui travaille."

Mgr Gauthier ajoutait plus loin: "C'est la tâche de notre Ecole des Sciences sociales d'apporter à l'étude de ces problèmes délicats et compliqués des éclaircissements et des conclusions certaines."

"Avec le concours de professeurs qui sont chacun de sa matière des spécialistes, nous osons y convoquer comme élèves inscrits ou comme auditeurs libres ceux que préoccupent ces questions, et en particulier ceux que "Le Play" appelle les autorités sociales: prêtres, patrons, ouvriers d'élite, journalistes, tous ceux dont c'est la fonction de diriger la masse. Ce sera le prolongement de nos semaines sociales. Nous voudrions donner un point d'appui doctrinal à ce mouvement d'organisation ouvrière qui vient à son heure et qui est riche de promesses. Nous voudrions contribuer pour notre part à la stabilité sociale de notre province."

Les personnes qui désirent des renseignements sur l'Ecole des Sciences sociales sont priées de s'adresser par écrit au Secrétaire de l'Université, 1265 rue Saint-Denis, Montréal.

Les beautés du système

Plusieurs échevins trouvent que le chantier municipal réduirait considérablement ses frais de revient si l'on procédait avec bon sens dans le cas de menus travaux de réparations. Ainsi lorsqu'un travail de mine brise un carreau, le chantier municipal envoie tout d'abord un inspecteur vérifier les dégâts et prendre les mesures. Puis on envoie une voiture avec deux hommes pour poser la vitre prise au chantier municipal. Le tout prend ordinairement un demi-journée. Et si, par malheur, la vitre se casse en chemin, c'est une journée complète perdue. Il serait beaucoup plus simple d'établir une échelle de prix basée sur le prix normal du commerce, avec un pourcentage approprié et de faire faire ces menus travaux par le marchand de quincaillerie local.

CIGARETTES DUCHESSE

CONSERVEZ LES "MAINS DE BRIDGE"

10 pour 10¢ — 20 pour 20¢ — 25 pour 25¢

Manufacturées par L.-O. Grohé, Limitée, fabricants des fameuses cigares PEG TOP et WEBSTER.

Maison canadienne et indépendante.

QUINCAILLERIE DURAND

Limitée

Serrurerie décorative
Quincaillerie de bâtiment

Coutellerie — Outils — Couleurs et vernis — Articles de jardinage

804 ouest, rue St-Jacques, Montréal
Tél. MARquette 2484

TAXE D'EAU ET D'AFFAIRES

AVIS EST, PAR LES PRESENTES, DONNE QUE SAMEDI LE 1er SEPTEMBRE PROCHAIN EST LE DERNIER JOUR OU L'ES-COMPTÉ DE TROIS POUR CENT

peut être accordé sur les taxes d'eau, d'affaires et autres taxes personnelles. La livraison des comptes pour lesdites taxes est déjà commencée et sera terminée d'ici quelques jours.

Les paiements pourront se faire par chèques ou en espèces, au Bureau du Trésorier, à l'Hôtel de Ville, mais pour la commodité des contribuables qui demeurent à quelque distance de l'Hôtel de Ville, des arrangements ont été pris avec la Banque de Montréal et la Banque Canadienne Nationale pour que le paiement des taxes ci-dessus mentionnées soit accepté aux succursales suivantes:

BANQUE DE MONTRÉAL

Rues Davidson et Nolan:
4521 Boul. St-Laurent.
2001 Boul. St-Laurent.
1700 rue Ste-Catherine Est.
418 rue Jean Talon Ouest.
5759 Ave. du Parc.
2001 rue Peel.
1800 rue Wellington.
902 rue Windsor.
4866 rue Ste-Catherine Est.
4749 rue Notre-Dame Ouest.
4231 Boul. St-Laurent.
6699 rue St-Denis.
1530 rue Notre-Dame Ouest.
1208 rue Sherbrooke Ouest.
2 rue Sherbrooke Ouest.
3010 Boul. Décarie.
670 rue Ste-Catherine Ouest.
6200 Ave. Monkland.
7689 rue St-Laurent.
250 rue Ste-Catherine Ouest.
5003 rue Sherbrooke Ouest.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

2390 rue Masson.
5990 Boul. Monk.
6781 Boul. Monk.
1450 Ave. Mont-Royal Est.
2100 Ave. Mont-Royal Est.
7785 rue Notre-Dame Est.
1301 rue Notre-Dame Ouest.
3971 rue Notre-Dame Ouest.
4690 rue Notre-Dame Ouest.
1029 rue Ontario Est.
1851 rue Ontario Est.
2280 rue Ontario Est.
3571 rue Ontario Est.
4060 rue Ontario Est.
5801 Ave. Papineau.
5551 Ave. du Parc.
6476 Première Avenue.
2100 rue Rachel Est.
3271 rue St-Denis.
7331 rue St-Denis.
8081 rue St-Denis.
7680 rue St-Hubert.
2612 rue St-Jacques O.
3101 Boul. St-Laurent.
6631 Boul. St-Laurent.
272 St-Paul Est.
8721 rue Souigny.

Ces taxes ne seront pas reçues au bureau-chef desdites banques rue St-Jacques. Les paiements d'acomptes et d'arrérages ne seront pas acceptés aux succursales des banques; ils devront être faits à l'Hôtel de Ville même.

Les chèques envoyés par la poste devront, comme par le passé, être adressés au Trésorier de la Cité, Hôtel de Ville.

L.-F. PHILIP
DIRECTEUR DES FINANCES

Montréal, le 16 juillet, 1934.

Tuée par l'hélice d'un canot-automobile

Mlle Kathleen Scullion, 17 ans, 613, Canning, Montréal, a été tuée instantanément hier après-midi au bassin de Châteauguay quand elle fut frappée à la tête par l'hélice d'un canot-automobile. Mlle Scullion, en compagnie d'autres amies, était à se baigner quand le propriétaire du canot-automobile a fait subitement partir le moteur de son embarcation. Mlle Scullion se trouvait tellement près du canot-automobile que l'hélice l'a frappée. Mlle Jeanne Davidson, de Châteauguay, a été également frappée par l'hélice et l'on juge son état critique à l'hôpital Général de Lachine où on dut la transporter d'urgence.

M. Théo. Bonin à la radio

M. Théo. Bonin, homme d'affaires en vue de cette ville, fondateur et premier président de l'"Est Commercial Incorporée" et membre de l'Assemblée Montréal de l'Ordre des Canadiens de Naissance, sera le conférencier d'honneur à l'émission des Canadiens de Naissance, ce soir, à 7 h. 45, au poste CKAC. Le sujet qu'il traitera a pour titre: "Un appel aux Canadiens de l'Est de Montréal".

Emploi demandé

Homme âgé de 38 ans demandeur de position de comptable, ouvrage général de bureau ou collecteur avec salaire. S'adresser 8390 Drolet. Tél. DUpont 0902. (D.N.C.)

Comptable, expérience consommée, meilleures références, organisation de compagnies, administration, ouvrage à l'heure ou à forfait, jour ou soir, ville ou campagne, une entrevue est sollicitée, prix très modéré. Tél. DOLLARD 8643. J.N.O.

Jeune homme demandé

Jeune homme avec motocyclette demandé pour faire livraison commerciale. S'adresser entre quatre et cinq heures, 430 est, rue Notre-Dame.

Nouveautés canadiennes

CHACQUE VOLUME, 75s FRANCO

TROIS FEMMES, roman par Alphonse Lefebvre, format bibliothèque, 188 pages.

MEDAILLES DE CIRE, poèmes par Jeanne Grisé, format bibliothèque, 155 pages.

IL ETAIT UNE FOIS... contes par Fadette, format bibliothèque, 155 pages.

LA TRAGÉDIE DU DNIESTER, drame en quatre actes, par le R. R. Paul Humpert.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR.

La Société Coopérative de Trais Funéraires

L.-EUG. COURTOIS, Président
et Gérant Général

JOSEPH COURTOIS, Secr.-Trés.
et Ass't-Gérant Général

RUE STE-CATHERINE, 302 EST, MONTREAL

Docteurs, Consultez !!!

Les Grands Constructeurs de France Compagnie Générale de Radiologie Rayons X Toute électricité médicale —Gallois & Cie— Ultra-Violet —Infrarouge— Lampes aseptiques pour salles d'opération. —Etablissements G. Boulette— Instruments de Diagnostic —Collin & Cie— Instrumentation chirurgicale et radiologique. Service d'ingénieur électro-radiologiste. Réparations. Catalogues sur demande. Prix, catalogues sur demande. PAUL CARDINAUX, D. Sc. —PRÉCISION FRANÇAISE— 428 Cherrier MONTREAL

NOUVEAU CUIRASSÉ "DE POCHE" POUR L'ALLEMAGNE

Le nouveau cuirassé allemand "C", lors de son lancement à Wilhelmshaven, le 30 juin.

— CALENDRIER —

Demain: MARDI, 24 juillet 1934.
Saint-Alexis, C. semi-double.
Lever du soleil, 4 h. 27.
Coucher du soleil, 7 h. 45.
Coucher de la lune, 10 h. 25.
Dernier quart, le 3, à 3 h. 34m. du soir.
Nouvelle lune, le 11, à 0 h. 12m. du soir.
Premier quart, le 19, à 1 h. 59m. du soir.
Pleine lune, le 26, à 7 h. 15m. du matin.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

BEAU
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 65.
Minimum 45.
Même date l'an dernier 71.
Minimum aujourd'hui 61.
Même date l'an dernier 66.
BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.96. 11 h. a.m. 29.96. Midi: 29.96.

Les requêtes des docteurs Fautoux et Décarie

Le juge St-Jacques, de la Cour d'appel, accorde la requête pour permission d'appeler mais ne peut accorder l'ordonnance d'injonction contre le conseil de discipline du Collège des dentistes.

M. le juge Saint-Jacques, de la Cour d'appel, a rendu jugement sur deux requêtes présentées par les docteurs Gaspard Fautoux et Noël Décarie contre le Collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec. On sait que la Cour supérieure, après avoir rejeté des requêtes pour bref de certification, a de même rejeté des requêtes pour bref de prohibition des deux dentistes, qui demandaient à la Cour d'empêcher le conseil de discipline du collège des chirurgiens-dentistes d'examiner des plaintes portées contre eux par le registraire du collège pour dérogation à la discipline professionnelle par leurs annonces dans les journaux et à la radio.

Dans son jugement, le même dans les deux cas, M. le juge Saint-Jacques dit, entre autres choses: "Le jugement qui a rejeté la requête demandant l'émission d'un bref de prohibition dispose à mon avis d'une façon définitive du droit que le requérant cherche à exercer, et tel jugement qui met fin au débat engagé devant la Cour supérieure ne peut être qualifié de jugement interlocutoire."

"Pour interjeter appel de ce jugement, le requérant ne devrait pas avoir besoin de la permission demandée par cette requête. Mais vu que dans des cas semblables des requêtes pour permission d'appel ont déjà été accordées, et afin de ne priver le requérant d'aucun droit qu'il pourrait avoir, j'accorderai la requête en tant que la permission d'appeler est concernée seulement. La seconde partie demande une ordonnance d'injonction, je n'ai pas le pouvoir de l'accorder."

Les requérants demandaient, outre la permission d'appeler, une ordonnance pour empêcher le conseil de discipline de prendre en considération les plaintes qu'ils attaquent jusqu'au jugement de la Cour d'appel sur la question. Cette demande est rejetée.

Six cloches pour la basilique de Gaspé

Québec, 16 (S.P.C.) — L'Alaunia, de la ligne Cunard-White Star, a débarqué ici six cloches destinées à prendre place dans le clocher de la nouvelle basilique de Gaspé. La plus lourde des six cloches pèse 3,000 livres; la suivante, 2,000, et les quatre autres pèsent 3,000 livres ensemble, soit un poids global pour les six cloches de 8,000 livres.

Le paquebot a pris les cloches à Havre. Elles seront transportées de Québec à Gaspé, par terre ou par eau.

Le grain dans le port

Les éleveurs de la Commission du port de Montréal ont déversé à date dans les cales des océaniques 22,963,742 minots de grain à destination des ports européens. Ce chiffre indique une diminution de 4,000,000 de minots à peu près à comparer avec le total de l'an dernier à pareille date.

Dans les entrepôts, il y a 5,991,325 minots.

M. Duranleau parlera de la monnaie bilingue

Judi soir à l'hôtel Place-Viger

Interrogé par notre représentant, sur le thème de son discours de jeudi à l'hôtel Place Viger devant les membres de l'Idée conservatrice, M. Alfred Duranleau, ministre de la Marine, a dit: "Je parlerai du gouvernement qui, le premier, a reconnu l'égalité parfaite des deux langues dans le domaine de la monnaie et de billets de banque du Canada et l'exposera le manque de sincérité de nos adversaires."

On comprend que M. Duranleau résumera en outre la législation adoptée à la session qui vient de se terminer.

Le discours que prononcera jeudi soir à l'Idée conservatrice M. Alfred Duranleau, c.r., c.p., ministre de la Marine, sera radiodiffusé par toute la province par le poste CKAC et retransmis à Hull et à Québec.

Cette assemblée est la première d'une série qui tiendra l'Idée conservatrice pour exposer le travail accompli au cours de la dernière session fédérale.

Toutes les associations conservatrices sont cordialement invitées et l'on présume que les associations féminines conservatrices seront largement représentées.

Les discours seront irradiés de 9 h. à 10 h. 30. L'assemblée commencera à 8 h. 30 précises. Pour renseignements, s'adresser au secrétaire de l'Idée conservatrice: MA. 1308.

La carrière Martineau

M. l'échevin Dubreuil a demandé au comité exécutif d'acquiescer à ce qui reste de la carrière Martineau ne encore utilisée par la ville. Une partie de la carrière est tout près de l'incinérateur et pourrait être acquise à très bon marché.

Feu M. Amédée Auger

Québec, 16 (S.P.C.) — M. Amédée Auger, ancien marchand de bois, est mort à 93 ans.

Un fils, Armand, lui survit, ainsi qu'une fille, Mme Alexandre Cinq-Mars, de Montréal.

Bulletin météorologique

Toronto, 16 (S.P.C.) — Hier, il a fait chaud et orageux dans le Québec, dans les provinces Maritimes et dans certaines régions de l'Alberta et de la Saskatchewan. Voici le temps qu'il fera probablement dans le Québec demain:

Bassins de l'Outaouais et du haut St-Laurent: vent du nord, beau (la nuit de lundi à mardi, c'est-à-dire la nuit prochaine, sera très fraîche); bassin du bas St-Laurent: vent du nord, beau et frais;

nord-ouest, lac St-Jean, golfe, vent du nord-ouest, beau et frais.

Voici la température enregistrée à 8 heures ce matin, la température maximum d'hier et la température minimum de la nuit dernière dans d'importantes villes du pays:

Victoria	56, 64, 54;
Calgary	66, 82, 60;
Winnipeg	56, 74, 48;
Toronto	66, 93, 58;
Ottawa	60, 90, 56;
Montréal	64, 86, 60;
Québec	62, 84, 60;
Saint-Jean	58, 70, 54;
Halifax	68, 74, 64.

Des pluies trifluviennes raconteront sans doute les fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

La Mauricie fête ses héros

Trois siècles de gloire

"Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle France ayant ordonné qu'on dressât un habitant en ce lieu nommé les Trois-Rivières, Monsieur de Champlain qui commandait en ce pays y envoya de Québec une barque sous la conduite de Monsieur de la Violette, lequel mit pied à terre le quatre de juillet de l'an 1634, avec quelques hommes de nos français pour la plupart artisans. Et des lors on donna commencement à la maison et habitation où fort qu'il se voit en ce lieu."

C'est en ces termes désuets qu'on peut retrouver dans le "catalogue des Trépassés" le souvenir d'un événement qui devait être d'une importance si considérable pour la vallée du Saint-Maurice.

Trois siècles ont passé depuis la fondation des Trois-Rivières, métropole de la Mauricie. Trois siècles de luttes et de conquêtes. Trois siècles de progrès économiques. Trois siècles de foi.

Ces trois siècles glorieux, la cité de Lavolette vient de les évoquer de façon splendide. La religion, la science et les arts se sont unis harmonieusement pour célébrer le troisième centenaire trifluvien. La nuit elle-même s'est mise en fête pour mieux honorer les héros de la Mauricie.

Un geste de foi fut la première empreinte qui marqua à jamais les Trois-Rivières. C'est aussi par un geste de foi que les Trifluviens inaugureront les fêtes du troisième centenaire de la fondation de leur cité: un cardinal et plusieurs pontifes fient descendre le Christ, roi des peuples, sur le sol même que féconda le sang du Père Buteux.

C'est un geste de foi les fils de Lavolette ont voulu ajouter un geste de patriotisme. Ils ont voulu montrer qu'au confluent des "trois chemins", on se souvient. Ils ont voulu symboliser par des manifestations grandioses le culte qu'ils nourrissent pour leur patrie intime et pour les hommes qui ont fait cette patrie intime.

Heures glorieuses que celles que vit Trois-Rivières depuis deux jours. Dès samedi accouraient au Plateau de tous les coins de la Mauricie, des hommes, des femmes, des enfants avides de rendre hommage à Jacques Carrière, à Champlain, à Lavolette, aux Jésuites, aux Récollets et aux Oblats à qui ils doivent leur foi et leur civilisation.

Cet hommage éclatant du pays du Saint-Maurice se déroula dans un décor unique, décor qui ressuscitait l'époque charmante que connurent nos ancêtres. Décor de verdure, de lumières et de fleurs de lys.

Lorsque je revois en pensée les événements qui viennent de s'ajouter aux annales trifluviennes, il me semble avoir fait un rêve merveilleux. Rêve dans lequel défilent les héros annonçant la naissance d'une ville chrétienne et d'un peuple fort, rêve dans lequel apparaissent de gracieuses françaises et de nobles héros, rêve qui m'apporte les images colorées de trois siècles.

Mais c'était plus qu'un rêve: la plus éblouissante des réalités.

Des plumes trifluviennes raconteront sans doute les fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

plupart des fêtes de 1934. Elles raconteront la reconstitution pittoresque du fort Lavolette. Elles raconteront le pageant magnifique qui faisait revivre pour une heure Lavolette, Buteux et les hommes énergiques qui ont fait avec eux la

colonie trifluvienne. Elles raconteront ce spectacle d'une ville en liesse et d'un peuple débordant de joie. Elles raconteront l'inauguration du monument Lavolette et la bénédiction de la "Porte du Souvenir". Elles raconteront ce défilé de cinq cents jeunes filles de la Mauricie portant les costumes des vieilles provinces de France. Elles rappelleront cette pluie de fleurs qui tombait hier sur la ville ensoleillée. Elles garderont aussi l'écho de toutes ces cloches qui chantaient la joie des Mauriciens. Elles diront enfin cette promenade sur le fleuve au grondement du tonnerre, à la lumière sinistre des éclairs, apothéose saisissante de fêtes jusque là ensoleillées.

Les journées qui viennent d'ouvrir les fêtes civiques des Trois-Rivières inaugurent l'un des chapitres les plus brillants de l'histoire trifluvienne, et les annalistes de la Mauricie devront rendre hommage à ceux qui ont préparé le succès incontestable du troisième centenaire.

Ils devront rendre hommage à leurs Excellences Nosseigneurs Cloutier et Comtois, les deux chefs qui président avec tant de dignité à la vie religieuse de la Mauricie, à M. l'abbé Albert Tessier, l'un des écrivains régionalistes les plus méritants du Canada, à M. Louis Durand, président du comité des fêtes, à M. Léon Trépanier, qui a été l'un des leviers les plus puissants de l'organisation de la célébration, à M. le maire Robichon, enfin, à tous ceux qui ont travaillé à glorifier Lavolette et à faire connaître la métropole de la Mauricie.

Les fêtes trifluviennes sont l'une des plus belles leçons de patriotisme qu'on nous ait jamais données. Il faut aimer fervemment un pays aussi fidèle au passé que la Mauricie. Il faut que cette leçon des Trois-Rivières soit durable et qu'on en profite pour conserver avec plus de ténacité que jamais les traditions que nous ont léguées les héros trifluviens.

Lucien DESBIENS

En Autriche

NOMBREUX ATTENTATS

Vienne, 16 (S. P. A.). — De nombreux attentats attribués aux nazis ont eu lieu en Autriche, samedi et dimanche. De plus, dimanche, au cours d'une réunion secrète de socialistes dans la banlieue de Vienne, des gendarmes ont tué trois hommes. Samedi, un nazi a été tué dans la capitale.

Des dynamitards ont détruit une douzaine de boîtes à lettres à Graz, des cabines téléphoniques, une usine d'énergie électrique desservant Vienne. Un employé de la poste a été blessé en faisant une levée.

Le chancelier Dollfuss, qui a accru son pouvoir pour réprimer la terreur nazie, villégiature en Italie, avec sa famille, présentement. Il projette de conférer avec le premier ministre Mussolini au cours de la semaine.

M. le chanoine A. Roch

M. le chanoine J. Avila Roch, supérieur général de la Société des missions étrangères, a été nommé curé de Québec, à la place de M. l'abbé Raymond.

M. l'abbé René Morin, curé de la paroisse de Perkins, Qué., est nommé curé à Saint-Joseph d'Orléans, en remplacement de M. l'abbé Limoges.

M. l'abbé L. C. Belanger, de Québec, est nommé vicaire à Aymer, Il a fait ses études au Séminaire de Québec, mais il est attaché au diocèse d'Ottawa.

M. l'abbé L. A. Lemieux, professeur au Petit Séminaire, est nommé professeur au Grand Séminaire. M. l'abbé Percy McGuire, nouveau prêtre, est nommé professeur au Petit Séminaire.

M. l'abbé Léo Curtin, curé de Mayo, Qué., va au Séminaire des Missions de Chine, à Toronto, et se rendra en Orient au mois d'octobre. Il a comme successeur à Mayo, M. l'abbé Lionel Lesage, vicaire à Sainte-Brigitte.

M. l'abbé L. Costello, qui fut ordonné prêtre il y a quelques mois après son arrivée à la paroisse natale, est nommé vicaire à Sainte-Brigitte, en remplacement de M. l'abbé Lesage.

M. l'abbé Armand Rollin, curé de Saint-Pascal Baylon, devient curé de Galumet, en remplacement de M. l'abbé J.-A. Mandeville, qui

a résigné pour raisons de santé. M. l'abbé Félix Labelle, curé de Saint-Émile de Suffolk, est nommé curé de Saint-Pascal Baylon, en remplacement de M. l'abbé Rollin. Le nouveau curé de Saint-Émile de Suffolk n'a pas encore été nommé.

M. l'abbé Rodolphe Couture, nouveau prêtre, est nommé vicaire de la paroisse du Très Saint-Rédempteur, Hull.

M. l'abbé Albert Grenier est nommé aumônier de l'hôpital du Sacré-Cœur, de Hull, et M. l'abbé J.-N. Laperle est nommé aumônier de l'Orphelinat de Montebello.

Blé et farine dirigés sur le Royaume-Uni en juin

Les exportations canadiennes de blé sur le Royaume-Uni en juin sont de 12,981,564 boisseaux, d'une valeur de \$10,100,957, comparative-ment à 10,114,831 boisseaux valant \$6,475,385 en juin 1933.

Les exportations de farine de blé donnent 441,064 barils, \$1,534,212, comparative-ment à 544,507 barils, \$1,876,386, l'an dernier.

"Nous avons visité à domicile une couple de douzaines de colons. Je vous avoue que j'ai été émerveillé des progrès accomplis par ces nouveaux défricheurs. Il me fait plaisir de vous dire que l'opinion que je m'étais formée à leur sujet, lors des visites que j'ai faites à Laferté au cours de l'hiver dernier, est demeurée la même: tous ceux que j'ai connus alors, qui j'ai rencontrés de nouveau à la fin de mai, sont demeurés dans les mêmes bonnes dispositions et conservent le bon renom de nos défricheurs canadiens. Je dis canadiens tout court parce que j'ai constaté que MM. Whimp et Scullion ne le cèdent en rien à nos compatriotes: courage, enthousiasme et travail."

"Plusieurs colons ont fait un travail considérable pour s'organiser un petit jardin et il est intéressant de voir ces anciennes visiteurs de magasins devenus jardiniers."

"Plusieurs poulaillers ont aussi été construits en bois ronds et nos belles Colons Barrés y semblent parfaitement à l'aise. Ces Colons Barrés ont été achetées par M. Filiatreault, à la demande de M. Villeneuve; elles proviennent de nos aviculteurs de Macamic et d'Amos et sont au nombre de 800..."

D'après le témoignage d'un homme de la compétence de M. l'agronome Rioux, fils de colon, agronome en Abitibi depuis 17 ans, les colons de Laferté font leur devoir.

Aux autorités gouvernementales maintenant de faire le leur en procurant à cette population l'avantage d'avoir des chemins pour que les colons puissent communiquer entre eux et avec les autres paroisses abitibiennes, écrivait de braves gens contents d'avoir l'avantage de travailler à la mise en valeur du pays.

Ils font leur part, que les autres fassent la leur.

I.-L. LAFORCE

Deux réunions du cabinet

Le ministère Taschereau se réunira mercredi et jeudi

Québec, 16 (D.N.C.) — Le premier ministre a annoncé ce matin que le cabinet se réunira mercredi et jeudi de cette semaine. M. Taschereau n'a pas donné les raisons de ces deux réunions mais on croit que les ministres sont en train d'étudier et de mettre à point un vaste programme de colonisation.

Au cours de cette séance, on prendra connaissance s'il y a lieu, des premières demandes pour travaux de voirie en vertu de la loi du 30 p.c. Dans les couloirs parlementaires, on parle toujours de remaniement ministériel et tout gravement autour du nom de M. Jacob Nicol dont le rôle politique serait de plus en plus grand d'ici quelques années.

Quelques-uns vont même jusqu'à le désigner comme le choix du premier ministre à sa succession.

Mgr Chartrand

nommé supérieur du Séminaire d'Ottawa

Les changements ecclésiastiques dans le diocèse d'Ottawa

Ottawa, 16 — S. E. Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa, vient de faire les nominations suivantes:

Mgr J.-H. Chartrand, P.A., V.G., est nommé supérieur du Séminaire d'Ottawa, en remplacement de M. l'abbé Charbonneau, P.A., V.G., qui a succédé à feu l'abbé Paul Courte comme principal de l'École Normale de Hull. Mgr Chartrand était ci-devant curé de la paroisse Saint-Joseph de Wrightville.

M. l'abbé Raymond Limoges est nommé vice-supérieur du Grand Séminaire, et M. l'abbé Delphis Rollin, vice-supérieur du Petit Séminaire. Les abbés Limoges et Rollin faisaient ci-devant partie du personnel du Séminaire.

M. l'abbé L.-C. Raymond, curé d'Aylmer, Qué., est nommé curé de la paroisse Saint-Joseph de Wrightville, où il succède à Mgr Chartrand.

M. l'abbé Honoré Limoges, curé de Saint-Joseph d'Orléans, Ont., est nommé curé de la paroisse d'Aylmer, en remplacement de M. l'abbé Raymond.

M. l'abbé René Morin, curé de la paroisse de Perkins, Qué., est nommé curé à Saint-Joseph d'Orléans, en remplacement de M. l'abbé Limoges.

M. l'abbé L. C. Belanger, de Québec, est nommé vicaire à Aylmer. Il a fait ses études au Séminaire de Québec, mais il est attaché au diocèse d'Ottawa.

M. l'abbé L. A. Lemieux, professeur au Petit Séminaire, est nommé professeur au Grand Séminaire. M. l'abbé Percy McGuire, nouveau prêtre, est nommé professeur au Petit Séminaire.

M. l'abbé Léo Curtin, curé de Mayo, Qué., va au Séminaire des Missions de Chine, à Toronto, et se rendra en Orient au mois d'octobre. Il a comme successeur à Mayo, M. l'abbé Lionel Lesage, vicaire à Sainte-Brigitte.

M. l'abbé L. Costello, qui fut ordonné prêtre il y a quelques mois après son arrivée à la paroisse natale, est nommé vicaire à Sainte-Brigitte, en remplacement de M. l'abbé Lesage.

M. l'abbé Armand Rollin, curé de Saint-Pascal Baylon, devient curé de Galumet, en remplacement de M. l'abbé J.-A. Mandeville, qui

a résigné pour raisons de santé. M. l'abbé Félix Labelle, curé de Saint-Émile de Suffolk, est nommé curé de Saint-Pascal Baylon, en remplacement de M. l'abbé Rollin. Le nouveau curé de Saint-Émile de Suffolk n'a pas encore été nommé.

M. l'abbé Rodolphe Couture, nouveau prêtre, est nommé vicaire de la paroisse du Très Saint-Rédempteur, Hull.

M. l'abbé Albert Grenier est nommé aumônier de l'hôpital du Sacré-Cœur, de Hull, et M. l'abbé J.-N. Laperle est nommé aumônier de l'Orphelinat de Montebello.

Blé et farine dirigés sur le Royaume-Uni en juin

Les exportations canadiennes de blé sur le Royaume-Uni en juin sont de 12,981,564 boisseaux, d'une valeur de \$10,100,957, comparative-ment à 10,114,831 boisseaux valant \$6,475,385 en juin 1933.

Les exportations de farine de blé donnent 441,064 barils, \$1,534,212, comparative-ment à 544,507 barils, \$1,876,386, l'an dernier.

"Nous avons visité à domicile une couple de douzaines de colons. Je vous avoue que j'ai été émerveillé des progrès accomplis par ces nouveaux défricheurs. Il me fait plaisir de vous dire que l'opinion que je m'étais formée à leur sujet, lors des visites que j'ai faites à Laferté au cours de l'hiver dernier, est demeurée la même: tous ceux que j'ai connus alors, qui j'ai rencontrés de nouveau à la fin de mai, sont demeurés dans les mêmes bonnes dispositions et conservent le bon renom de nos défricheurs canadiens. Je dis canadiens tout court parce que j'ai constaté que MM. Whimp et Scullion ne le cèdent en rien à nos compatriotes: courage, enthousiasme et travail."

"Plusieurs colons ont fait un travail considérable pour s'organiser un petit jardin et il est intéressant de voir ces anciennes visiteurs de magasins devenus jardiniers."

"Plusieurs poulaillers ont aussi été construits en bois ronds et nos belles Colons Barrés y semblent parfaitement à l'aise. Ces Colons Barrés ont été achetées par M.



LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Jeanne METIVIER

Nos enquêtes

La garde-malade et les temps actuels

— II —

L'Ecole Jeanne-Mance

(Hôtel-Dieu de Montréal)

Avant vaguement entendu parler d'une rumeur suivant laquelle l'Ecole Jeanne Mance (Hôtel-Dieu de Montréal) devait fermer ses portes et n'accepter pour le service hospitalier que des gardes-malades diplômées, nous sommes allées à l'Ecole même et la supérieure, la Révérende Soeur Hébert, nous rassura.

L'Ecole Jeanne Mance continuera de fonctionner mais en diminuant le nombre des étudiantes, comme nous l'avons dit dans un premier article. La production sera par le fait même réduite et il en résultera un avantage pour l'hôpital et ses patients: on a déjà commencé, à l'Hôtel-Dieu, à engager des infirmières diplômées à raison d'un salaire plutôt minime, si l'on veut; mais il ne faut pas oublier que l'hôpital n'est pas logé et nourri gratuitement.

Après l'Ecole des gardes-malades de l'Hôpital Notre-Dame, l'Ecole Jeanne Mance est la plus ancienne école d'infirmières de Montréal. Elle a été fondée durant l'hiver de 1900-1901 et des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph, après avoir elles-mêmes fait leurs études, donnèrent à des étudiantes laïques des cours modernisés. Ces cours étaient donnés au cloître (car les religieuses sont cloîtrées). Les premières gardes-malades diplômées de l'Hôtel-Dieu furent: Mmes Gagnon, Hertel, Lefebvre et Sénécal. L'Ecole s'est développée normalement et occupe maintenant un local moderne auquel on a accès par la rue Saint-Urbain. Depuis sa fondation, elle a donné son diplôme à 235 infirmières laïques et à 82 religieuses.

Des 1,129 gardes-malades étudiantes qu'il y avait dans nos écoles au début de 1934, 44 ont terminé leurs trois ans d'études à l'Ecole Jeanne Mance, avec succès, et quelques diplômées de l'Ecole viennent de passer leurs examens à l'Université.

La directrice de l'Ecole Jeanne Mance, à laquelle nous demandons si les infirmières diplômées de l'Hôtel-Dieu étaient très affectées par le chômage, semble très optimiste en face de ce problème qui préoccupe tant de monde. De notre conversation avec Soeur Hébert, il apparaît que les gardes-malades de l'Ecole Jeanne Mance n'ont, en général, pas beaucoup à souffrir de la crise; cela est dû en grande partie au fonctionnement régulier du registre où sont inscrites actuellement. Pour faire partie de ce registre, l'infirmière doit s'être présentée aux examens de l'Association des gardes-malades enregistrées de la province de Québec et avoir réussi. Ces examens sont très sévères et plusieurs candidates des différentes écoles de la province faillissent chaque année; c'est dire que celles qui sortent victorieuses de cette épreuve sont l'élite de la profession.

A la surveillance du registre est une garde à laquelle les infirmières enregistrées, diplômées de l'Ecole Jeanne Mance, s'adressent lorsqu'elles sont sans emploi. Il est entendu que lorsque le registre leur fournit un emploi dans le service privé, elles doivent remettre au registre dix pour cent des honoraires que leur procure chaque cas, lequel dix pour cent n'est que temporaire: dès qu'il sera possible, on

fixera une contribution annuelle pour assurer la permanence du registre. En ce moment, le registre appelle quatre ou cinq de ses membres chaque mois pour faire du service hospitalier à l'Hôtel-Dieu, moyennant salaire; quand le mois est fini il en appelle quatre ou cinq autres et est ordinairement en mesure de fournir des cas privés aux gardes qui ont terminé leur mois de service hospitalier.

Cette mesure est des plus sages puisque le chômage chez les infirmières est surtout causé, en ces temps de crise économique, par le peu de cas privés qui se présentent. Jadis, en effet, pour la moindre maladie, les gens avaient recours à une garde diplômée qui allait faire du service à domicile et ils rémunéraient largement son travail; ou bien ils louaient une chambre à l'hôpital et demandaient une garde spéciale. Aujourd'hui il en va tout autrement et les patients assez à l'aise pour se payer une garde sont relativement rares. Quelles sont maintenant les fonctions de la gardienne du registre? Les voici telles qu'énumérées dans les statuts de l'Association Jeanne Mance:

1o La gardienne du registre a la responsabilité du bon fonctionnement du registre et doit, à cette fin, tenir la liste complète des membres inscrits à ce registre.

2o Elle doit recevoir exclusivement tous les appels pour gardes-malades qui peuvent venir soit des autorités, soit des médecins de l'Hôtel-Dieu; elle doit de même répondre à tous les autres besoins de l'extérieur.

3o Au fur et à mesure que des appels lui sont adressés, la gardienne doit confier ces différents cas aux gardes-malades inscrites au registre et suivant leur date d'inscription.

4o Si une garde-malade ainsi appelée demeure en service pour une période de plus de deux jours ou de deux nuits, elle perd son tour de rôle.

5o Une garde-malade appelée par la gardienne et dont les services sont requis pour moins de deux jours ou pour moins de deux nuits conserve son rang sur la liste d'appel; mais pour un autre cas seulement. Après ce second cas, elle perd son tour de rôle.

Quant aux appels de l'extérieur, les mêmes statuts posent ces conditions:

1o Tous les appels adressés par les personnes de l'extérieur qui requièrent particulièrement et nommément les services d'une garde-malade ne font pas perdre à cette garde-malade son tour de rôle, si ses services sont requis pour moins de deux jours ou pour moins de deux nuits.

2o Toute garde-malade dont les services sont requis directement par des personnes de l'extérieur et qui néglige de signaler cet appel à la gardienne, perd son tour de rôle, quelle que soit la durée du cas qu'elle a obtenu; de plus, elle est passible d'une amende de huit à quinze jours de suspension pour la première offense, et d'une suspension de deux mois pour la deuxième offense. La troisième offense entraînerait la déchéance et l'expulsion immédiate de cette infirmière pour un temps déterminé par le Conseil.

L'Association Jeanne Mance se préoccupe beaucoup des qualités morales de ses membres auxquelles elle demande d'être des catholiques fervents. Elle les invite chaque année à faire une retraite fermée, à l'Ecole même, et le programme annuel de l'association comporte des manifestations religieuses et patriotiques. Ce n'est pas sans émotion que nous nous rappelons la touchante réunion de mai dernier à laquelle assistaient près de deux cents anciennes élèves de l'Ecole Jeanne Mance, et qui se termina par la manifestation patriotique au monument Jeanne-Mance.

Il va sans dire que l'Ecole n'a pas que des exigences pour les gardes-malades qu'elle a formées avec le plus grand soin: elle leur offre aussi sa protection et les fait bénéficier de son fonds de secours par lequel toute infirmière qui a payé sa contribution à l'association et la somme spéciale de dix

C'EST LE TEMPS DES TOILES FRAICHES



dollars a droit à l'usage gratuit d'une chambre privée à l'Hôtel-Dieu, pour une période qui ne dépasse pas quatre semaines dans la même année.

Les pionnières de la noble profession d'infirmière, Jeanne Mance, puis Florence Nightingale, ne seraient pas peu fières, s'il leur était donné de revenir sur la terre, d'assister à cette ascension toujours croissante d'une profession à laquelle elles avaient consacré entièrement leurs âmes d'apôtres.

Jeanne METIVIER

Les secrets domestiques

Nettoyage des brosses à cheveux — Ne tenez pas les brosses neuves dans de l'eau qui détériorerait le dos, surtout s'il est de bois verni ou en ivoire. Mettez une cuillerée à café d'ammoniaque dans un litre d'eau chaude. Retournez la brosse, versez un peu d'eau sur les crins, sans mouiller le dos; rincez en ne trempant que les crins. Secouez la brosse et séchez-la bien ensuite.

... et des brosses à dents — Elles doivent être d'une méticuleuse propreté; lavez-les à l'eau bouillante avant de vous en servir, jusqu'à ce que l'eau soit parfaitement claire, puis faites-les sécher rapidement, à la chaleur si possible, en les maintenant les crins tournés en bas.

Certaines de ces brosses étant habituellement attachées avec du fil de laiton, du vert-de-gris peut s'y former.

... des éponges — Immergez les éponges, pendant vingt-quatre heures, dans une cuvette d'eau très chaude contenant le jus d'un citron. Rincez à plusieurs eaux et pressez les éponges pour les faire sécher.

Pensées

Causer avec un petit esprit semble aussi difficile que de voyager à pied avec un cul-de-jatte. SAURIN

Un peu de culture et beaucoup de mémoire avec quelque hardiesse dans les opinions et contre les préjugés, font paraître l'esprit étendu. VAUVENARGUES

Il est bien plus difficile de s'entendre par l'esprit que par le cœur. LACORDAIRE

Le respect de la femme est la marque à laquelle on reconnaît l'homme de cœur. J.-E. PECAULT

Libellule

Est-il un vers assez court, Des mots assez légers pour, O libellule, En nouer de tulle Si minuscule, Vous en offrir la formule?

Petit bijou ciselé, Objet en verre filé, Vous, habile, Des bestioles, Jouet d'Eole, Fleur du Japon qui s'envole.

Vous me semblez, du ruisseau, De son modeste arbrisseau, De sa prairie, L'orfèvrerie, La pierrerie, Enfin, la coquetterie! Lise LAMARRE

Retraite Marie-Réparatrice

66 rue Ottawa, Granby Du 10 au 13 août, pour jeunes filles; du 17 au 20 août, pour jeunes filles; du 27 au 30 août, pour dames. Prière de s'inscrire à l'avance.

Retraites pour institutrices

Au monastère de Marie-Réparatrice, 1025 Mont-Royal-ouest, Outremont, du 22 au 25 juillet, prêchée par le R. P. Schepel S.J., et du 29 au 31 août, par le R. P. Donnelly S.J.

Retraites pour jeunes filles — Juillet, 16 au 22, employées de bureaux, août 31 au 3 sept.

Aux Trois-Rivières, 365 St-Charles: juillet, 26 au 29, jeunes filles; août, 16 au 19, institutrices; août, 22 au 26, jeunes filles. Prière de s'inscrire à l'avance et d'indiquer un timbre pour toute demande de renseignements.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HArbour 1241*).

PAS TROP DE SOLEIL

LES BAIGNEURS ET BAIGNEUSES QUI, SUR LES PLAGES A LA MODE, S'EXPOSENT AU SOLEIL PENDANT PLUSIEURS HEURES PAR JOUR NE SE DOUTENT PAS DES GRAVES PERILS QU'ILS COURENT — A PART LES GRANDS, IL Y A LES PETITS INCONVENIENTS: LE COUP DE SOLEIL, LE HAÏLE, LES TACHES DE ROUSSEUR — MOYENS DE S'EN PRESERVER ET D'EN GUERIR

Les dangers que courent les personnes qui exposent toute la surface du corps aux rayons solaires, sans dosage et sans la moindre direction médicale, dans le but d'obtenir une pigmentation aussi marquée que possible, ressortent des expériences faites par les professeurs Morel, Nogier, Bordier et Haselbach. Ces auteurs avaient trouvé que l'hémoglobine du sang sous l'influence des rayons ultra-violet, se transformait en méthémoglobine. Dans la méthémoglobine, l'oxygène est plus fortement combiné à l'hémoglobine, si bien que ce gaz ne peut plus être cédé dans la profondeur des tissus.

C'est, à peu de chose près, comme si on était empoisonné par l'oxyde de carbone, par un poêle tirant mal. On comprend immédiatement quels graves inconvénients résulteraient pour un organisme dont la plus grande partie de l'hémoglobine du sang serait transformée en méthémoglobine. Et les symptômes équivalaient à ceux produits par une vaste saignée.

Quoiqu'il ne soit pas permis d'assimiler les effets des rayons ultra-violet sur le sang contenu dans un tube à essai à leurs effets sur le sang de l'organisme, il convient de remarquer que des altérations sanguines peuvent se produire chez les personnes qui abusent des bains de soleil; sur les plages à la mode, c'est précisément cet abus qu'on observe. Baigneurs et baigneuses nus, ou à peu près, reçoivent les radiations solaires sur toute la surface de leur corps, surface dont la valeur oscille autour de 15,000 centimètres carrés, et l'exposition au soleil dure pendant des heures. Pauvres gens qui croient faire ainsi provision de force et de santé! Seul une pigmentation préalable, une coloration brune suffisante de la peau peut mettre à l'abri des accidents. Mais, avant cette pigmentation, le sang qui circule dans les petits vaisseaux capillaires de la peau, peut subir des altérations. Ces altérations, d'autre part, sont favorisées par la dilatation de ces vaisseaux et par une circulation plus intense sous l'action des rayons chauds (rouges et infra-rouges), qui accompagnent toujours les rayons ultra-violet dans la lumière solaire.

Et voici maintenant les autres petits inconvénients: Les sujets non adaptés à la vie au grand air et qui s'exposent inopinément à l'ardeur du soleil d'été (canotiers, cyclistes, ascensionnistes), sont souvent frappés dans les régions découvertes d'une rougeur plus ou moins marquée, s'accompagnant de démangeaison, et à laquelle succèdent parfois des cloques plus ou moins éphémères. C'est le coup de soleil.

Il semble que ce sont les rayons bleus et violets du spectre solaire qui occasionnent cette rougeur. Pour l'éviter, toute substance formant écran contre la radiation pénètre efficacement. Il en est ainsi du noir de fumée, des voiles rouges qui absorbent la radiation nuisible et des solutions de sulfate de quinine.

Le coup de soleil est le résultat d'une atteinte brusque de la peau par la radiation chimique à l'excès. Mais si l'attaque, au lieu d'être brusque et intense, est modérée et répétée, l'épiderme se charge d'une matière colorante (le pigment) et la peau prend une coloration particulière, bronzée, pouvant aller du simple hâle jusqu'à la teinte la plus bronzée.

Les sujets pigmentés ne prennent pas le coup de soleil. Les guides des montagnes, les marins, grâce au hâle, peuvent s'exposer impunément aux rayonnements les plus intenses. Les nègres sont sujets aux coups de chaleur, mais non aux coups de soleil. La pigmentation est, du reste, un processus général de défense de la peau.

Contre le hâle, qui disparaît spontanément, on peut employer des frictions quotidiennes avec: farine de froment, deux parties; miel, une partie; vinaigre, une partie. Cette formule peut servir pour les taches de rousseur.

Un bain de soleil peut être salutaire lorsqu'il est pris raisonnablement. Il agit comme tonique et comme calmant. On le recommande dans les multiples manifestations de l'arthritisme, du diabète,

la goutte, le rhumatisme, la chlorose, certaines maladies de peau, chez les surmenés et intoxiqués.

Le bain de soleil se prend étendu sur un lit ou un divan dans un box orienté vers le sud, la tête protégée, vêtue d'une couverture de laine, les parties du corps sur lesquelles on veut agir restant découvertes. Toutefois, pour ne pas présenter constamment les mêmes parties à la radiation solaire, il est conseillé de changer de position toutes les dix minutes ou tous les quarts d'heure. Suivant l'intensité du rayonnement solaire, la durée du bain varie d'un quart d'heure à une heure et davantage. Les séances se termineront ordinairement par une ablation ou une douche froide, à la suite de laquelle le malade se réchauffe, soit par quelque exercice, soit en s'exposant habillé à la chaleur solaire.

Anémiques de tout âge, convalescents ou malades, surmenés par le travail intellectuel, enfants débiles ou trop sédentaires écoliers, allez chercher la santé à la campagne, à la montagne, à la mer, là où l'astre du jour brille pour tout le monde, apportant la santé dans ses rayons. "Dieu a fait la campagne et l'homme a fait la ville", a dit quelquefois. La campagne sera toujours, quels que soient les progrès de la civilisation, le milieu le plus propre à l'épanouissement du genre humain. "Mieux vaut dit un proverbe italien, être un oiseau des champs qu'un oiseau de cage".

Aimez les bois, les champs, les vallons, les fontaines, Les chemins que le soir emplit de voix humaines, Et l'onde et le sillon, flanc jamais assoupi, Où germe la pensée, à côté de l'épi. (Petit Echo de la mode)

Feu Mme E.-C. LePage

Ces jours derniers ont eu lieu les funérailles de Mme Eugénie Wiseman, femme de M. Elzéar Ch. LePage, autrichien de la paroisse de St-Pierre Apôtre de Montréal. Elle laisse dans le deuil, outre son mari, deux fils: Philippe, voyageur, et Charles, municipal, deux filles (Eugénie) Mme Emilie Lefort, (Marie-Antoinette) Mme H. Buer, de Vancouver, huit petits-enfants, Georges, Charles, Louis, Germain, Louis, Charles et Jean-Marie LePage, aussi Lucy Buer, deux frères, Wilfrid et Homer Wiseman, de Détroit, Mich.; deux gendres, Emilie Lefort, chef de district du département des incendies, et Herbert Buer, de Vancouver.

Le cortège funéraire est parti de la demeure de son mari, M. E. C. LePage, 6638 ave de Lorimier, pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service solennel fut chanté par M. l'abbé Moreau, assisté comme d'habitude par le R. P. Tessier, O.M.I., et comme sous-diacre, par M. l'abbé Parent. Au chevet le R. P. S. Chénier, O.M.I., curé de l'église St-Pierre Apôtre.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Moreau, curé de St-Pierre Apôtre, la chorale, sous la direction de M. Paul Bertrand, rendit une messe d'Yvon M. L. Maurice, de St-Jean-Berchmans. Les capotins étaient MM. P. E. Berthelme, J. Prince, A. Auclair, J. H. Fournier et A. Dufréne.

Le deuil était conduit par ses fils, Philippe et Charles-Albert LePage, son gendre, Emilie Lefort, ses petits-fils, Georges, Gérard et Louis LePage. Les porteurs étaient, Mmes L. Beaudry, E. McNeil, A. Boulet, E. Charland, P. Bouchard et Montbrun.

On remarqua dans l'assistance: ses neveux, MM. Elzéar et Edouard Wiseman, A. Vallancourt et Albert Morrisette, tous de Québec, F. X. Lachance, de Montréal, son cousin, D. Neveu, de Joliette, Jean Rousseau, J. D. Masse, de Henri Ferron, Michel Rousseau et son fils, Jean, de St-Jean, Eugène et Napoléon Fortin et J. P. Deloia, de Québec, Marcel et Louis Rousseau, de Cap-Saint-Théodore Lemay, de Lethbridge, l'inspecteur Armand Brodeur, de la Sûreté municipale, Wilfrid Ranger, secrétaire de la Sûreté municipale, le détective, Bruce Albert, J. Turcotte, P. Gauthier, A. Ouellet, H. Bergeron, G. Paquette, J. E. Emond, Edouard Lemieux, Albert Labbe, G. A. Labbe, D. Labbe, E. Lefort, G. Lefort, Léon Yedina, les capitaines R. Ledoux, Dumontet, Beaulieu, lieutenant A. Brisebois, Desloges et Giroux, du département des incendies, O. Pailment, Arthur Dupras, C. Archambault, Eug. Raymond, Fred. Leclair, Joseph Lorange, Paul St-Cyr, L. J. Couture, P. Beaulieu, A. Therrien, E. Cloutier, Albert Crépneau, Charles Crépneau, J. J. Desrosiers, A. Bourbonnais, Lucien Payment, R. Lemieux, J. Cyr, Alain, Gérard Caron, M. Laurin, Albert Lefort.

La famille a reçu des messages de sympathie de S. H. le maire Camille Gauthier, du sénateur Lucien Morand et de sa femme, de nombreux, de nombreuses offrandes de messe, de fleurs, des cartes de sympathie, etc.

Feu Mme K. L. Warren

Rivière-du-Loup, 16 (P. C.), — Mme K.-L. Warren, née Morgan, femme du gérant de la Warren Lumber Co., est morte subitement. Ses funérailles auront lieu à New-York.

Hôpital S-Joseph des convalescentes

Cette après-midi, à 3 heures, il y a une assemblée générale des dames patronesses de l'Hôpital S-Joseph des Convalescentes. Le but de la réunion est d'étudier un projet de construction.

25 ans, 25.000

QUE CHAQUE LECTEUR NOUS EN TROUVE UN AUTRE, ET LE BUT SERA DÉPASSÉ.

Faites vos achats chez EATON

et bénéficiez de la Garantie Eaton: "Argent remis si la marchandise ne satisfait pas"

Venez de bonne heure le jour et de bonne heure la semaine. Bénéficiez des grandes aubaines que nous énumérons dans nos annonces quotidiennes. Lorsque vous venez au Magasin, visitez chaque rayon, cherchez les étiquettes des spéciaux non annoncés... elles sont une source importante d'économie!

T. EATON CO. LTD. DE MONTREAL

MURRAY BAY

WAGON-SALON Direct

De Montréal à la Malbaie, Sainte-Anne de Beaupré, Baie St-Paul, St-Jérôme, Les Éboulements, Pointe-au-Pic. Dim. exc. (Heure solaire) 8.15 a.m. Arr. Québec... 2.00 p.m. Arr. Pointe-au-Pic (Murray Bay)... 6.40 p.m. Arr. La Malbaie... 6.50 p.m. Retour: Dép. La Malbaie 7.30 a.m. Pointe-au-Pic 7.35 a.m. Arr. à Montréal 8.15 p.m. Excepté le dimanche. Billets et indications détaillées des agents.

CANADIEN PACIFIQUE NATIONAL CANADIEN

PARC BELMONT

Un catholicisme conquérant

par le R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Un catholicisme conquérant: c'est ce que l'Eglise demande actuellement, par la voix du Souverain Pontife, de ses enfants dans tous les pays du monde; c'est ce à quoi aussi tendent ces allocutions et discours que le R. P. Archambault, S.J., a prononcés devant divers auditoires et qu'il vient de réunir en un volume d'environ deux cents pages.

Le journalisme catholique, le syndicalisme confessionnel, le respect du dimanche, le lutte contre les infiltrations protestantes, la formation d'une élite, le recrutement sacerdotal... autant de questions auxquelles le sort de notre nationalité est lié et qu'il nous faut résoudre, pour son plus grand bien, d'après les directives d'un catholicisme conquérant. Dans une langue ferme, claire, directe, avec une dialectique vigoureuse et des accents pressants, l'auteur religieux démontre les esprits et remue les cœurs, il convainc, il entraîne. C'est un puissant appel à l'action catholique. Prêtres comme laïques liront avec profit ce volume. Il se vend 50 sous au Service de Librairie du DEVOIR, 430 Notre-Dame est, Montréal.

Feuilleton du "Devoir"

La douloureuse victoire

par DELLY

35. (suite)
— Il sera terminé à la fin de l'été; je compte qu'il paraîtra vers le milieu de l'automne.
— Est-il permis de l'en demander le sujet?
— Le sujet? Eh bien... Mais non, tu verras. Je ne veux rien t'en dire d'avance.

Henry se figura sentir une gêne sous le ton enjoué. Il songea: "Aurait-il déjà évolué?" Mais il ne dit mot de cette inquiétude à Mme Fervières, en la revoquant à Sargé. C'était assez déjà, de lui confirmer que son fils ne viendrait pas avant le mois d'août. Son travail le retenait à Paris et Floriane, en outre, était

un peu fatiguée. Ces raisons, données par lui dans ses lettres aux siens, furent répétées par Henry et Hélène, qui n'y croyaient qu'à demi. Mme Fervières ne fit pas de réflexions à ce sujet. Mais la perspective même d'être bientôt grand-mère n'effaçait pas le pli soucieux de son front.

Bruno n'avait pas renoncé sans regret à ce voyage. Il restait attaché par des fibres très intimes aux siens, à son pays natal. Il sentait aussi comme un vague besoin de respirer l'atmosphère familiale et d'y retremper son âme engourdie. Mais Floriane lui avait démontré qu'il serait déraisonnable de quitter Paris au moment où il se trouvait

en pleine veine de travail. Puis elle devenait languissante, vite lasse. Ce voyage, ce court séjour seraient une fatigue. Bruno, il est vrai, pouvait partir seul. Mais ce serait très dur pour elle.

— Oh! non, pas sans toi, ma Floriane! s'écria-t-il. Nous n'irons pas à Sargé maintenant, voilà tout. Mais nous y séjournerons plus longtemps cet été.

Ceci convenu, Bruno se remit de plus belle au travail. Le plan primitif de son ouvrage subsistait, en cours de rédaction, de notables changements inspirés par Floriane. Celle-ci, avec son joli rire tendre, reprochait à son mari ce qu'elle appelait son "effarouchement".

— Tu es un délicieux puritain, mon ami, et je t'aime ainsi. Mais sois un peu plus hardi dans tes ouvrages. Je t'assure que ce sera mieux.

Elle lui citait l'avis de célébrités littéraires, qui jugeaient Bruno Fervières capable d'arriver très loin, pourvu qu'il ne s'enlisât pas dans des scrupules rétrogrades.

Bruno résistait — comme il avait résisté d'abord quand il s'était agi

d'entendre, au théâtre, certaines oeuvres que réprouvait sa conscience de croyant.

Il continuait l'ouvrage selon son idée. Floriane, sans rancune, l'embranchait en disant: "Ah! le cher exilé!" Quelques jours plus tard, les pages déjà écrites disparaissaient et une nouvelle rédaction développait l'autre idée — celle de Floriane. Bruno cédait, comme il avait cédé pour le théâtre, comme il cédait pour tout, en se laissant de cette pensée qu'il devait d'abord, pour le bien de Floriane, éviter toute apparence d'intransigence.

Et tel était son aveuglement qu'il ne songeait pas à s'inquiéter de l'affaiblissement du sens moral dont témoignaient trop souvent les goûts et les idées de cette jeune femme. Il ne souffrait pas d'être incompréhensif d'elle, dans la délicatesse de ses sentiments chrétiens. Ceux-ci, bien que s'émoussant chaque jour, existaient encore cependant. Mais la passion couvrait d'un voile l'âme de Bruno et la rendait, de plus en plus, insensible à ce qui n'était pas Floriane.

En août, les deux jeunes gens arrivèrent à la Hermelière. Mme Fervières aurait voulu les avoir chez elle pour reprendre avec son fils quelque peu des rapports d'autrefois. Mais elle ne pouvait rien objecter au désir de Floriane de se trouver près de sa mère, dans son état de santé surtout.

— Nous vous aurions gênés, dit Floriane avec sa grâce tranquille, quand Mme Fervières exprima à Bruno son regret.

— Notre fils et la femme de notre fils ne nous gêneront jamais.

— Ma mère tenait beaucoup à m'avoir. Mais vous nous verrez souvent et vous viendrez à la Hermelière.

Le regard perspicace de la mère discerna, chez Bruno, un changement qui n'existait pas encore lorsqu'elle l'avait revu à Paris. Il lui paraissait moins simple, moins affectueux, un peu détaché de tout: ce qui, l'année précédente encore, faisait vibrer son cœur. Et elle constata avec angoisse qu'il ne subsistait plus rien de l'expression qu'elle

Elle espérait, pendant son séjour à la Hermelière, le voir souvent, l'interroger discrètement, pour se rendre compte de son état moral, du degré d'influence de Floriane. Mais elle fut vite déçue. Sa belle-fille, très fatiguée, disait-elle, ne quittait guère la Hermelière et retenait son mari près d'elle. Bruno subissait joyeusement toutes ses exigences. Parents, amis, occupations comptaient bien peu devant un désir de Floriane. Et lorsque Mme Fervières venait à la Hermelière, la jeune femme, sans affectation, arrivait à ne laisser presque jamais seuls sa belle-mère et son mari.

Elle accompagna Bruno quand il se rendit chez le curé de Sainte-Cécile et chez l'abbé Rivors, quelques jours après leur arrivée. Le vieux prêtre, lorsqu'ils se retirèrent, dit en serrant fortement la main de Bruno:

— Je te verrai un de ces jours, n'est-ce pas, mon petit?

— Mais oui, monsieur le curé.

En revenant vers la Hermelière, dans la voiture de M. Jarlier, Floriane dit avec un sourire de douce ironie:

— C'est pour te confesser que ton curé t'attend?

— Oui, c'est pour cela, Flory.

Elle eut un léger mouvement d'épaules:

— Mon pauvre ami, que peux-tu avoir à dire? Ta vie est exemplaire. Te confesser de quoi, je me le demande!

Il murmura:

— De l'aimer trop, peut-être.

Elle laissa échapper un petit rire amusé, un peu railleur. Sa main se posa sur celle de Bruno et la serra tendrement.

— Ah! le cher fou! Est-ce qu'on aime jamais trop? Mais je te défends bien de m'aimer moins d'ailleurs! Je te le défends, Bruno! Et je ne veux pas que tu ailles voir ce curé, qui te monterait peut-être l'imagination à ce sujet.

— Mais, ma chérie, je dois...

(à suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par "l'Imprimerie Populaire" (à responsabilité limitée), éditeur-gérant: Georges Pelletier, directeur-général.

Mo. Frelat battent M. Padine	Spracore	27	50
M. Binnie 6-3, 6-1	Baltimore	32	63
Mlle Florence Leclair et M. Pierre			
Mailleangr battent Mlle. Marcelle			
Descarrée et M. Fred Gittus, 3-6,			
3-6, 6-2.			
Deuxième ronde:			
Mlle Isabelle Archambault et M.	New-York	52	30
tenny Hayes battent Mlle Mariette	Chicago	50	32
Lachapelle et M. Raymond Morin,	Saint-Louis	46	34
5-6, 6-3.	Pittsburg	41	37
	Boston	41	42
Mlle Pauline Sainte-Marie et M.	Philadelphie	35	48
V. Bryant battent Mlle Louise La-	Brooklyn	34	49
	Cincinnati	26	53

Le congrès du barreau rural aux Trois-Rivières

Une des causes de nos malaises, dit M. Cardin, est la centralisation — MM. Duplessis et Stockwell élus vice-présidents honoraires de l'Association et Me Philippe Bigué, président

Les Trois-Rivières, 16 (D.N.C.). Deux Trifluviens, Mes Maurice Duplessis, c.r., chef de l'opposition, et Philippe Bigué, c.r., substitut du procureur général dans notre ville, ont été honorés par l'Association du Barreau rural de la province qui a tenu sa huitième réunion annuelle dans notre ville en fin de semaine. Le premier a été nommé vice-président honoraire de l'Association, conjointement avec M. Stockwell, trésorier de la Province, en reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus dans le passé à la cause du barreau rural et le deuxième a été choisi à l'unanimité président de l'Association du Barreau rural pour la prochaine année.

Me J.-J. Dion, de Roberval, a été nommé vice-président. Plus d'une centaine de délégués venant de toutes les parties de la province ont suivi ce congrès présidé par le président sortant de charge, Me Jacques Cartier, de St-Jean. Le congrès s'ouvrit samedi avant-midi à dix heures au palais de justice par l'enregistrement des délégués. A onze heures, Me Jacques Cartier souhaita la bienvenue à tous les délégués et l'on se mit à l'œuvre pour former les divers comités qui devaient étudier les différentes questions à l'ordre du jour d'une séance spéciale durant l'après-midi.

Le midi, les dames étaient réunies à un dîner au club de golf Ki-Eb. Au début de l'après-midi les délégués se mettaient en route pour Grand-Mère où ils devaient être les hôtes de Me Auguste Desilets, c.r., bâtonnier général du Barreau de la Province. Me Desilets les reçut avec la charmante hospitalité qu'on lui connaît et les délégués furent à regret quitter sa demeure pour revenir dans notre ville. A sept heures ils s'embarquèrent pour une excursion sur le fleuve, d'où ils assistèrent aux pagayages qui se déroulaient sur nos quais pour marquer l'ouverture officielle des fêtes du troisième centenaire de notre ville.

Ils se mêlèrent ensuite à la foule pour voir défiler la parade qui se dirigeait vers l'entrée de la ville pour la bénédiction de la porte du Souvenir et les diverses manifestations qui devaient se dérouler près de là.

Le banquet
C'est pourquoi le banquet de l'Association du Barreau rural annoncé pour 9 h. ne devait commencer qu'une heure plus tard pour se terminer à une heure assez avancée. Le banquet, présidé par Me Jacques Cartier, groupait tous les délégués venus au congrès et leurs familles ainsi que la plupart des membres du barreau des Trois-Rivières accompagnés de leurs familles. Parmi les personnages de marque venus assister au banquet on remarquait M. J.-A. Cardin, président honoraire de l'Association, M. Stockwell, trésorier de la Province, M. le juge H.-A. Fortier, des Trois-Rivières, M. le juge Jos. Demers, de Saint-Jean; Me Maurice Duplessis, c.r., chef de l'opposition conservatrice; Me Auguste Desilets, c.r., bâtonnier général de la Province. Les magistrats J.-A. Marchand et P.-X. Lacourrière de notre ville, l'abbé Donat Fréchette, entré de la cathédrale; l'abbé C.-P. Normand, chancelier du diocèse; Me Charles Bourgeois, c.r., député des Trois-Rivières aux Communes; M. Napoléon Garceau, de la Commission des Chemins de fer; M. Adélard Fontaine, député de Saint-Hyacinthe; le notaire J.-A. Trudel, président de la Commission scolaire et de la Chambre des Notaires de la Province; Me Philippe Bigué, c.r., M. Albéric Parent, bâtonnier

Trois-Rivières ont été non seulement le berceau de la province, mais du Canada tout entier. C'est un grand plaisir pour nous, citoyens de langue anglaise, de nous instruire de toutes les beautés de votre histoire.

M. Nap. Garceau

M. Garceau dit qu'il est à sa retraite, mais il ajoute que si quelque chose le retient encore par le souvenir, ce sont bien les premières années passées avec le barreau rural. M. Garceau dit que le temps des Romains on considérait plus la profession d'avocat que le titre de professeur. Aux avocats méritants, dit-il, en offrait des palmes et ces palmes leur étaient offertes par le public pour démontrer que les avocats étaient les meilleurs gardiens de la société. La société ne rend pas justice à l'avocat, dit-il, et c'est pourquoi ne se soucie pas assez d'obtenir tout le crédit qu'il mérite. L'avocat est un être impopulaire. Il s'ignore et il plaide toujours pour les autres. Il n'y a jamais eu de grands hommes d'Etat chez les avocats.

M. Garceau termine en disant que l'avocat est l'homme qui sait se méfier, se dévouer et créer.

M. Maurice Duplessis

M. Stockwell, au cours de discours, avait semblé trouver curieux de voir sourire M. Maurice Duplessis et celui-ci se chargea de lui répondre, dès le début, en disant que cela lui faisait plaisir de voir arriver le trésorier de la province avec un surplus de bonnes intentions, de bons principes et qu'il serait heureux de sourire chaque fois qu'il lui en fournira l'occasion. Me Duplessis félicite ceux qui ont donné l'impulsion au barreau rural. Il se déclare tout particulièrement heureux d'avoir l'occasion de rendre hommage à M. J.-A. Cardin pour les lutttes constantes qu'il a menées pour le barreau rural à qui il rend des services inestimables. Le barreau rural, dit-il, est un corps nécessaire.

Le plus grand mal dont nous souffrons actuellement est la centralisation à outrance et le barreau rural permet de décentraliser. C'est pourquoi je fais un appel à tous les membres du barreau rural pour s'unir afin de défendre leurs droits et de faire valoir leurs revendications. Me Maurice Duplessis devait terminer son discours en disant qu'il entend poursuivre sans flancher, coûte que coûte, dans la position qu'il occupe, les lutttes qu'il a poursuivies dans le passé en faveur du barreau rural.

M. Cardin

M. Cardin devait être le dernier orateur de la soirée et il parla durant plus d'une demi-heure. M. Cardin dit qu'il tient à remercier Me Maurice Duplessis de l'appui sincère qu'il lui a toujours prêté à la Chambre lorsqu'il s'est agi de faire passer une mesure en faveur du barreau rural. Il se dit aussi heureux de féliciter la ville des Trois-Rivières pour l'heureux anniversaire qu'elle fête avec tant d'éclat et de lui souhaiter la prospérité. Il unit ces fêtes à celle de la France qui se célèbre elle aussi le 14 juillet et il rappelle que la France est jour nous et pour le monde entier.

L'Association, du barreau rural, dit-il, n'a fait que prêter ce qu'on tente aujourd'hui de mettre en pratique. On vante aujourd'hui les bienfaits du régionalisme. Une des causes de nos malaises est la centralisation. M. Cardin montre ici tous les désavantages de la centralisation, surtout au point de vue national et intellectuel, car les professionnels, dit-il, contribuent à relever le niveau intellectuel des campagnes et des petits centres. Il en vient ensuite à parler de cet esprit de jalousie de notre race et il demande de toujours se réjouir de voir un des nôtres réussir, au lieu de tenter de l'étouffer dès qu'on le voit monter. Il termine en disant que plus notre race canadienne de caractère, plus elle aura de chance de voir ses droits respectés et de diminuer les injustices à son égard.

M. le président Cartier lut, au cours du banquet, des lettres d'excuses de NN. SS. Cloutier et Comtois, qui furent incapables d'y assister. Il lut aussi des télégrammes d'autres personnes en vue de la province, du lieutenant-gouverneur, du premier ministre et de plusieurs juges.

L'après-midi d'hier fut consacrée à la messe spéciale pour les congressistes au couvent des religieuses Marie-Réparatrice. La messe fut dite par l'abbé C.-P. Normand, qui fit aussi le sermon.

Les élections

Après la messe les congressistes se réunirent de nouveau au Palais de Justice pour recevoir le rapport des divers comités et procéder à l'élection des nouveaux officiers. Avant l'élection des membres actifs, M. J.-A. Cardin fut réélu président honoraire, et M. Stockwell, vice-président honoraire. M. Maurice Duplessis fut élu aussi président honoraire, en reconnaissance des nombreux services rendus à l'Association. M. Cardin voulut offrir son poste de président honoraire à un autre, mais personne ne voulut accepter.

Il fut ensuite nommé président d'élection après que Me Jacques Cartier eut fait ses adieux comme président pour assurer les membres du Barreau rural qu'il lutterait avec eux jusqu'à la fin.

Il s'agissait d'élire un président et c'est M. Jos. Marier, de Drummondville, qui se leva pour proposer que le nouveau président fut pris au sein du Barreau des Trois-Rivières à qui il laissa le soin de fixer son choix.

remercia ses confrères de l'honneur qu'ils lui décernaient et assura le Barreau rural de son entier dévouement. Me J. Alfred Dion, de Roberval, fut ensuite élu vice-président, sur la recommandation de M. Jacques Cartier. M. Albert Leblanc, de Sherbrooke, fut réélu secrétaire.

A la suite de l'invitation de Me Jacques Cartier il fut décidé que le congrès du barreau rural aurait lieu à Saint-Jean, l'an prochain. Assistèrent à ce congrès: Mes Paul Trahan, de Nicolet; J. Gingras, de Waterloo; Maurice Bernier, de Jonquière; Charles Minnaert, de Sherbrooke; L.-A. Giroux, Thomas Bergeron, de Roberval; Germain Lacourrière, de Victoriaville; Maurice Fortin, de Bedford; Napoléon Laliberté, de Victoriaville; J.-A. Dion, de Roberval; Roger Deshaies, de Grand-Mère; E. Salvas, de Sorel; René Paré, de Montmagny; Victor Chabot, de St-Hyacinthe; Jos. Marier, de Drummondville; J.-C. Samson, de Coaticook; H. Marchand, de Sorel; Georges Fortin, de Saint-Jean; Marcel Marier, de Drummondville; J.-A. Gaudet, de Nicolet; Maurice Demers, de Saint-Jean; W. Girouard, de Victoriaville; Aimé Chassé, de Sorel; Adolphe Allard, de Saint-François; L.-A. Stanislas Poulin, de Saint-Jean; André Rénier, de Saint-Jean; R. Beaudoin, de Thetford; Ant. Beaudoin, de Thetford; Armand Rousseau, de Sherbrooke; Pat Delaney, de Bedford; A. Jovail, de Sorel; Roland Dugré, de Sherbrooke; Gaston Desmarais, de Richmond; Raoul Gagné, de Sherbrooke; Maurice Delorme, Albert Leblanc, secrétaire trésorier de l'Association, et Wilfrid Lazure, de Sherbrooke; P. Marchand, de Victoriaville; Gaston Ringuette, d'Arthabaska; Albéric Gervais, de Saint-Jean; Césaire Gervais, de Sherbrooke; G.-H. Robichon, maire des Trois-Rivières; François et Léon Lajoie, C.R., Léon Méthot, C.R., Georges Gouin, C.R., Roger Bisson, Lucien Comeau, Léon Gérard, Raoul et Jules Provencher, Rodolphe Beaulac, Hermidas Gariépy, Léopold Pinsonneault, Jean-Marie Bureau, Rosaire Marcotte, Gustave Poisson, Jean-Louis Marchand, Edouard Langlois, C.R., Jos. Marchildon, Robert Trudel, Albert Paquin, et Miville Lesage, de Louiseville.

La perception des taxes

La perception des taxes municipales de Montréal pour l'année terminée au 30 avril dernier, a été plus fructueuse que pour la même période l'année dernière. Car l'année s'est terminée avec un total net de 817,966,053 contre d'arrérages de 817,966,053 contre 819,343,111 l'an dernier. Au cours de l'année financière spéciale de 16 mois terminée en avril dernier, la perception, tous frais d'escompte déduits, a donné \$41,233,733.

On a perçu \$16,646,681 pour taxes foncières, soit 67 pour cent; \$2,311,541, pour taxe d'affaires, soit 94 pour cent; \$3,379,012 pour taxe d'eau, soit 74 pour cent; \$1,836,787 pour taxe d'eau au compteur, soit 80 pour cent.

Les arrérages de taxes se sont établis comme suit depuis 1927: 1927, \$11,991,236; en 1928, \$12,593,671; en 1929, \$13,730,659; en 1930, \$14,749,174; en 1931, \$15,796,790; en 1932, \$19,343,111; en 1933, \$17,966,053.

Ce dernier total d'arrérages de \$17,966,053 pour l'année 1933-34 se décompose comme suit: Taxes dues avant 1937, \$171,738; taxes dues pour l'année 1927, \$807,496; pour l'année 1928, \$993,380; pour l'année 1929, \$1,209,047; pour l'année 1930, \$1,435,819; pour l'année 1931, \$1,374,889; pour l'année 1932, \$4,363,328; pour l'année 1933, \$8,139,923.

Le retour des délégués canadiens

New-York, 16 (Spécial au Devoir). — Deux des délégués officiels canadiens et les membres du "Choix de l'Alouette de Bytown" débarqueront demain matin à New-York du paquebot Paris, de retour de leur voyage de représentation en France, aux fêtes de Jacques Cartier, à Paris, à Saint-Malo, à Rouen et à d'autres endroits de la Normandie. Les deux délégués en route vers le Canada sont le sénateur Charles Beaubien, président du comité national canadien du Ve centenaire de la découverte du Canada, et M. J. E. Grégoire, maire de Québec.

Le troisième délégué officiel, M. Edouard Montpetit, prolonge son voyage en France et doit revenir au Canada à bord du Champlain, en compagnie de Mme Montpetit, en passant par Gaspé et Québec.

Le plan Gordon

Il y a quelques semaines, le conseil municipal votait une motion de M. Henry Auger, échevin du quartier St-Jacques, pour prier le gouvernement provincial de continuer l'établissement de colons en vertu du plan Gordon.

M. Richard, sous-ministre de la colonisation, a répondu au greffier de la cité, et demande quel est le contingent de colons que la cité veut envoyer.

M. Auger, d'accord avec M. Léon Trépanier, projette d'organiser des bureaux de classification et d'enquêter pour les aspirants colons. On éloignera ainsi les pilliers de bois, les vendeurs de boissons alcooliques et autres.

Candidate C. C. F. élue en Colombie

Vancouver-Nord, 16 (S.P.C.) — Mme Dorothy Gretchen Steeves, candidate de la Co-operative Commonwealth Federation, a été élue députée à l'Assemblée législative de la Colombie canadienne, aux cours d'une élection partielle, sa victoire porte de nouveau à sept le nombre des députés de la Co-operative Commonwealth Federation au parlement provincial. Elle porte à deux le nombre des femmes députées à ce parlement.

Mort de M. A.-P. Willis

M. Alexander Parker Willis, président de Willis and Company Ltd., est mort samedi soir, chez lui, 382 avenue Olivier, Westmount, après une courte maladie. Il avait 89 ans. M. Willis était né le 11 mai 1845, à Mount Dalhousie, comté de Pictou, N.-E., fils de James Willis, J.P., magistrat du district, et d'Elizabeth Fitzpatrick. Diplômé de l'Académie de Pictou il fut d'abord instituteur, puis à l'âge de 26 ans, il vint à Montréal et ouvrit un magasin de machines à coudre rue Saint-Antoine.

Cinq ans plus tard il transporta son magasin au coin des rues Notre-Dame et Saint-Pierre, dans le centre des affaires, et devint marchand de pianos. En 1905, il constitua son commerce en compagnie limitée, prenant ses fils comme associés. En 1910 il construisit l'édifice Willis, rue Sainte-Catherine coin Drummond. Il entreprit à Ste-Thérèse la fabrication des pianos Willis.

Depuis quelques années, M. Willis disait qu'il voulait seulement vivre assez longtemps pour voir le monde revenir en masse à la musique comme moyen d'expression et pour voir le piano occuper sa place dans chaque foyer. Il soutenait que les gens se lasseraient de la musique mécanique et reviendraient à l'étude de la musique et du piano qu'il considérait comme le fondement des études musicales. Il préconisait que l'on mit au programme scolaire l'enseignement des rudiments de la science musicale.

Il fut un des pionniers dans la vente à tempérament et battait devant la législature pour faire reconnaître au marchand le privilège de financer l'acheteur. C'était un philanthrope qui s'intéressait aux œuvres de charité et d'éducation; il était directeur de trois hôpitaux de Montréal. En religion, il était anglican; en politique, conservateur.

A la Chambre des notaires

Projet d'un comité d'examineurs chargé d'épreuves des candidats à l'exercice de la profession — Il y a 920 notaires dans la province

La Chambre des notaires a étudié pendant la deuxième session de son XXIIe triennat, tenue la semaine dernière, le projet de constituer un comité d'examineurs, destiné à alléger d'autant la Chambre elle-même, nous annonçait, au cours d'une brève interview, M. Arthur Courtois, secrétaire-trésorier de cette Chambre, interrogé sur les débats de la session.

Présentement, dit le secrétaire-trésorier, ce sont les délégués de la vingtaine de districts notariaux de la province, qui ont charge des examens, font la surveillance et corrigent les copies. Ce travail prend une bonne partie du temps de la saison, fatigue les délégués et les empêche de discuter avec autant de sérénité d'esprit qu'on pourrait le souhaiter, les importantes questions de régie interne. Cela a aussi pour inconvénient de prolonger la session. Comme elle est automatiquement fixée au deuxième mardi de juillet, il s'ensuit qu'il faut chaud. Pour toutes ces raisons, les problèmes de la profession ne sont pas toujours débattus à fond.

La Chambre n'a fait qu'étudier cette année le projet de constituer un comité d'examineurs. On prévoit que l'an prochain, dès sa première séance, elle l'adoptera définitivement, en l'enrichissant de suggestions qu'une année de méditation sur ce point aura fournies.

Le nouveau comité pourra être mis sur pied dès le premier jour de la session de 1935 et chargé des examens des candidats à l'exercice de la profession. M. Courtois a précisé que les membres de ce comité pourront être choisis en dehors des délégués constituant la Chambre. De cette sorte, le comité des examinateurs accomplira sa tâche en moins de temps que la Chambre. Il aura charge de la surveillance et de la correction des examens.

La suggestion d'un comité d'examineurs a plu à tout le monde et semble bien destinée à passer de l'état de projet à celui d'existence définitive.

M. Courtois a fait observer aussi que l'établissement d'un secrétariat permanent et l'inspection des greffes sont deux décisions de la Chambre des notaires, prises l'an dernier, qui ont fort contribué à raffermir la confiance traditionnelle dans cette profession.

L'inspecteur des greffes, M. le notaire G.-A. Terreault, accomplit un travail qui a déjà commencé à porter ses heureux fruits. La profession du notariat réputée depuis les trois siècles de son existence au Canada, va conserver son renom, grâce aux mesures prises l'an dernier par la Chambre des notaires.

M. Courtois nous a rappelé que le nombre des notaires en exercice dans la province est présentement de 900 et qu'il sera de 920 lorsque les vingt nouveaux notaires auront pris leur commission.

Feu M. Joseph Bonin

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Joseph Bonin, ex-maitre boucher, décédé en sa demeure, 1865 rue St-André, à l'âge de 88 ans et 4 mois.

Natif de St-Antoine sur Richelieu, d'une famille qui a fourni douze prêtres et plus de cent religieux, M. Bonin était avantageusement connu dans notre ville où il tint commerce plus de 55 ans. Il était le doyen des maitres bouchers de Montréal.

Les funérailles auront lieu mardi le 17 courant à 8 h. du matin à l'église Ste-Catherine.

DUPUIS

Demain jour des bébés



Barboteuses en broadcloth pour enfants de 6 mois à 2 ans

Tout ce qu'il faut pour les ébats de bébé au grand air. Broadcloth de belle qualité, broderie faite à la main. Ceinture à la taille et genoux avec élastique. Bleu ou mais. Chacune. **.89**

Châles de laine Couvertures en édredon

Petits châles importés d'Europe. Tricot laine et soie avec large bord. Une belle valeur à ce prix. Très jolis quadrillés roses ou bleus sur édredon chaud et confortable. Environ 30 x 40 pouces. Chacune. **1.98 .33**

Jolies robes importées

Robes coquettes et mignonnes en beau voile suisse, broderie faite à la main. Pour 6 mois à 1 an. Blanc seulement. **1.00**

Belles robes de baptême Bonne toile caoutchoutée

En voile suisse avec broderie et insertion. Fini point de feston et boucle de ruban. Blanc seulement. Environ 27" x 36". Coins avec oeillets de soie et le galon. Bonne épaisseur de toile rouge caoutchoutée. Chacune. **.98 .29**

Couches de finette

Spécial à ce prix. Finette blanche, chacune enveloppée dans un cellophane. Qualité absorbante. Chacune. **9c**

Au deuxième (De Montigny) Plateau 5151 — Local 202

Dupuis Frères
ALBERT DUPUIS, président. ARMAND DUPUIS, sec.-gér.
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér.

Notes maritimes

D'un paquebot à l'autre

La flotte du Canadien National vient de conclure des arrangements avec la compagnie United Fruit et la Royal Netherlands Steamship Company, de New-York, en vertu desquels, les passagers des navires du Canadien National ont la faculté de modifier l'itinéraire de leurs croisières à leur guise en passant d'un paquebot à l'autre de l'une ou de l'autre compagnie.

Double pavillon au vent

Lorsque le *Laurentic*, du merger Cunard-White Star, est arrivé à Montréal samedi soir, les deux pavillons des deux grandes lignes Cunard et White Star flottaient au vent. C'est la première fois que ce navire vient à Montréal depuis la consommation du merger. Le *Laurentic* repartira vendredi pour l'Europe.

7,603 passagers en trois semaines

Le *Vulcania*, de la Ligne Italienne, est parti de New-York samedi

avec 1245 passagers. Avec ce départ, les paquebots italiens ont pris à New-York à destination de l'Europe un total de 7,602 passagers en trois semaines.

Parmi les passagers du *Vulcania* on remarque 200 scouts (150 garçons et 50 filles). Plusieurs d'entre eux représentent le Canada. Ils feront une tournée de l'Italie aux frais du gouvernement italien.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du *Devoir*, 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: HARbour 1241).

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, L. "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeport, etc. Téléphone HARbour 1241.

CHARBON
5000 cordes Érables: \$7.00 à \$10.00
Charbon: \$4.50 et plus
Jos. Charlebois
AMherst 7153

BIRKS
DIAMANTAIRES
JOAILLIERS
Carré Phillips

Accordez votre confiance à la maison
J.-A. DÉSÉ,
Limitée
Importateurs directs de
THÉ et CAFÉ
et manufacturiers de
CONFITURES
Vous aurez la qualité, quantité et des prix modérés.
1459 Ave Delormier, Montréal
FR. 2147-2148.

Le Confort du Vivoir
dans le TRAIN
VOYAGES de FINS de SEMAINE à PRIX REDUITS
Entre toutes les stations du Canada

1. VOYAGES COMPLETS à billet et quart.

Départ du vendredi midi au dimanche midi. Retour jusqu'à lundi soir à minuit (Heure solaire).

2. VOYAGES COMPLETS à billet simple.

Pour le dimanche seulement. De 8 heures le dimanche matin jusqu'à minuit du même jour (Heure solaire).
Indications détaillées des agents.
CANADIEN NATIONAL
PACIFIQUE CANADIEN

Le Supplique de Tantale

Il éprouve ce supplique celui qui voit les autres se régaler de mets intéressants à son estomac délaissé.

Les causes de la dyspepsie sont nombreuses. La plus ordinaire, c'est l'insuffisance de l'estomac, c'est l'insuffisamment mastiqués, lourds, vés. L'estomac ne supplée pas au travail inaccompli par la mastication, il se révolte et cause mille ennuis au pauvre estomac. Le pauvre estomac appelle à l'aide et **CASTRONAL** est tout indiqué pour lui porter le secours le plus efficace. **CASTRONAL**, solutaire au système digestif, soulage donc la dyspepsie du mal éternel pour Tantale.

EN VENTE PARTOUT
BOC LA BOITE DE 80 GASTRONALS
6 BOITES POUR \$2.50

CASTRONAL
rendra votre digestion parfaite

UNE PRÉPARATION DU
DR. J.-O. LAMBERT, Limitée
2234-2236 rue St-Antoine Montréal (BOITES RÉSERVÉES)